MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Programmes et instructions

9
35)

bo
CNDP

Ministerium der nationalen Erziehung

Grundschule [Primarstufe]

Programme und Instruktionen 1985

- Primarstufe -

Paris : CNDP, 1985

- Lehrpläne -

Georg-Eckert-Institut BS78

1 180 842 X

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Programmes et instructions

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Programmes
et instructions
1985

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
Schulbuchbibliothek
86/1708

CNDP

© Centre National de Documentation Pédagogique
et ministère de l'Éducation nationale, 1985.

F
Z-19(1,85)

Sommaire

Préface,
par M. Jean-Pierre Chevènement,
ministre de l'Éducation nationale 7

Introduction 13

Horaires : arrêté du 23 avril 1985 19
Français 21
Mathématiques 39
Sciences et technologie 49
Histoire et géographie 57
Éducation civique 67
Éducation artistique :
1. Éducation musicale 73
2. Arts plastiques 78
Éducation physique et sportive 83

Annexe

Présentation de l'École primaire :
1. L'école maternelle 91
2. L'école élémentaire 99

Préface

La publication des programmes de l'école élémentaire dans une édition facilement accessible au public répond à deux motifs.

Le premier, c'est que les parents doivent savoir ce qu'on attend de leurs enfants à l'école. Trop souvent, les parents l'ignorent. Ils ont le sentiment que l'école, la classe, constituent un monde qui leur est étranger, un monde opaque dont ils perçoivent mal les règles et les finalités. Avec cette publication, ils pourront savoir ce que leurs enfants doivent apprendre dans chaque cycle de l'école élémentaire : le cours préparatoire, les deux années du cours élémentaire et les deux années du cours moyen.

Le second motif, c'est que les programmes scolaires, dès lors qu'ils sont connus, sont un trait d'union entre les parents et les instituteurs. Sachant les objectifs que les élèves doivent atteindre et les connaissances qu'ils doivent acquérir, les parents pourront apprécier les progrès de leurs enfants et, le cas échéant, contribuer, par leur aide, à l'action éducative des maîtres.

Encore fallait-il, pour répondre convenablement à ces deux motifs, que ces programmes fussent intelligibles. J'y ai personnellement veillé.

Pour chaque cycle de l'école élémentaire, on trouvera, dans les pages qui suivent, un exposé concis, aussi simplement et clairement rédigé que possible, des objectifs visés, du contenu des connaissances à acquérir et des instructions pédagogiques que les instituteurs doivent appliquer. Il s'agit d'instructions générales et non de méthodes particulières qu'il appartient aux maîtres de choisir, selon leur expérience et compte tenu des caractères propres à la classe et aux élèves.

Ces nouveaux programmes sont raisonnablement ambitieux. Ils définissent les apprentissages fondamentaux — lire, écrire, compter — avec un accent particulier mis sur la lecture, l'orthographe et la grammaire. On y trouvera, comme par le passé, un enseignement artistique propre à éveiller la sensibilité des enfants et l'éducation physique et sportive, nécessaire à l'équilibre et au développement des facultés intellectuelles et corporelles. On y a ajouté des notions et connaissances pratiques de sciences et de technologie, utiles dans le monde moderne, des éléments d'histoire, de géographie et d'éducation civique, injustement négligés dans les années passées.

Il s'agit là des connaissances indispensables que les enfants doivent acquérir durant les cinq années de l'école élémentaire. Si des conditions favora-

bles le permettent, si les maîtres le jugent possible, il leur est loisible d'aller au-delà. Mais ils devront s'attacher d'abord à enseigner l'essentiel, qui est consigné dans les programmes.

Ces programmes serviront de base à la confection de nouveaux manuels. Je souhaite que leurs auteurs s'en inspirent, non seulement pour le contenu, mais aussi pour la forme, simple et claire. Rien n'est plus utile, pour les élèves, que de bons manuels, dont ils doivent apprendre à se servir, et qui sont, pour beaucoup d'entre eux, les premiers et les seuls livres qu'ils ont en main.

L'école élémentaire n'est plus, comme il y a cent ans, un but en soi. Tous les enfants entrent aujourd'hui au collège. L'école doit donc assurer les apprentissages de base nécessaires pour accomplir une bonne scolarité réussie au collège.

C'est pourquoi, aussitôt que j'ai pris mes fonctions au ministère de l'Éducation nationale, j'ai rangé l'école élémentaire parmi les priorités de mon action.

Beaucoup de difficultés que rencontrent au collège et plus tard les élèves et les professeurs trouvent leur racine dans une scolarité élémentaire défectueuse. L'école élémentaire est la base de tout, et les retards qu'on y prend sont difficiles à rattraper. Pour que nos enfants aient toutes les chances de leur côté, il est capital qu'ils réussissent de bonne heure. La qualité de l'école élémen-

taire est la condition déterminante d'une véritable égalité des chances de tous les enfants pour la poursuite de leurs études.

La publication de nouveaux programmes, exigeants et rigoureux, est le premier élément d'une école élémentaire de qualité.

La formation des instituteurs portée à quatre ans d'études après le baccalauréat, à l'université et dans les écoles normales, en est le deuxième élément. Son contenu et ses modalités seront prochainement fixés, conformément aux nouveaux programmes de l'école.

Il n'y a pas de plus beau métier ni de plus important pour le pays que le métier d'instituteur. A celui-ci, en effet, est confié ce que nous avons de plus précieux : nos enfants.

On ne dira jamais assez combien l'avenir du pays dépend de la qualité de ses instituteurs. C'est pourquoi il faut d'abord leur accorder la considération qu'ils méritent : un pays qui dévalorise ses enseignants se suicide. Il faut aussi consacrer le plus grand soin à leur formation. C'est ce que vient de décider le Gouvernement.

Une école forte et de qualité est nécessaire à tous les petits Français. Elle l'est davantage encore à ceux d'entre eux qui, issus d'un milieu modeste, ne peuvent compter que sur l'école pour se préparer à la vie, et doivent trouver, dans l'école élémentaire, tous les éléments intellectuels et moraux d'une solide formation de base.

En arrêtant personnellement la forme définitive de ces programmes, qui ont été élaborés avec le concours de la commission des écoles, de l'Inspection générale et des services de l'administration, et après concertation, j'ai eu constamment cette préoccupation à l'esprit.

Jean-Pierre Chevènement,
ministre de l'Éducation nationale.

Introduction

Donner au pays une école forte, active, ouverte sur le futur, tel est l'objectif poursuivi à travers ces *programmes et instructions.*

L'école, que l'on appelle élémentaire parce qu'elle apporte les éléments fondamentaux du savoir, joue un rôle décisif dans le progrès de la démocratie.

Sa perspective, comme pour l'école maternelle, est celle de la réussite pour tous les élèves. Ceux-ci doivent y acquérir les connaissances de base pour suivre avec succès l'enseignement du collège et apprendre à penser par eux-mêmes. L'École, en instruisant, éduque à la liberté.

Former les adultes du XXIe siècle nécessite la modernisation des programmes de l'école élémentaire. Cette modernisation s'accompagne de la répartition des connaissances et des compétences en sept grands domaines également fondamentaux : le français, les mathématiques, les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'éducation civique, l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive. Des convergen-

ces existent et des échanges sont nécessaires entre ces matières ou disciplines ; l'essentiel est d'assurer la cohérence de l'ensemble ; toutes ces disciplines participent à la formation générale.

Aider tous les élèves à acquérir la maîtrise des connaissances fondamentales est la meilleure manière de prévenir l'échec à l'école. L'accumulation des retards compromet l'avenir des enfants dont la situation sociale ou familiale est la plus difficile ; il faut que les compétences et connaissances, soutenues par les apports de l'école maternelle, soient acquises dès que le prévoient les programmes, et en tenant compte des rythmes propres à chaque enfant. La réussite des apprentissages initiaux est essentielle, particulièrement pour la lecture. Celle-ci requiert l'attention constante des maîtres ; son apprentissage, préparé dès la grande section de l'école maternelle, s'instaure au cours préparatoire, et, le cas échéant, selon une continuité désormais reconnue, se poursuit au cours élémentaire première année. Au-delà, la pratique et le goût de la lecture ne doivent jamais cesser d'être développés.

Le choix des méthodes et démarches pédagogiques relève d'abord de l'initiative et de la responsabilité des maîtres. La qualité de ces méthodes et démarches fait l'objet d'une évaluation précise ; elle permet d'atteindre les objectifs énoncés dans les programmes ; d'une manière générale, elle concourt à l'éveil de l'intérêt, de

l'intelligence, de la sensibilité et de l'ensemble des aptitudes de l'enfant. Ce dernier est toujours au cœur des processus d'apprentissage : cela signifie que le maître a recours à des pratiques pédagogiques différenciées, adaptées aux rythmes, aux difficultés et à la diversité des enfants ; cela signifie aussi que l'enfant joue un rôle actif dans cet apprentissage.

L'évaluation des travaux et exercices englobe et dépasse le simple contrôle : elle est dynamique en ce qu'elle fait voir comment les élèves se situent les uns par rapport aux autres, et comment leur progression peut être améliorée.

L'école apporte des concepts, des modes de raisonnement, des compétences et des connaissances indispensables. Préparé à l'autonomie et à la responsabilité, l'élève doit être capable de mobiliser ses compétences et de les étendre, d'utiliser différemment ses connaissances, et, plus tard, d'en acquérir d'autres, actuellement imprévisibles. Il faut lui donner l'habitude de confronter ses connaissances avec la réalité et développer chez lui le désir d'en savoir plus. L'école s'appuie sur le désir qu'a l'enfant de devenir grand.

La pédagogie mise en œuvre à l'école élémentaire est donc une pédagogie de l'activité : elle associe nécessairement les moments où l'enfant découvre et élabore progressivement son savoir, et ceux où il revient au maître d'expliquer et

d'apporter directement des connaissances. Le souci constant du raisonnement analytique se joint, dans tous les cas, à un effort de synthèse, qui permet à l'élève de construire ce savoir.

Ces *programmes et instructions* ont un caractère d'obligation pour toutes les écoles et pour tous les maîtres. L'ensemble constitue un document simple, et lisible par tous ; il doit permettre d'assurer d'étroites et confiantes liaisons entre l'école et les parents, dont le rôle demeure essentiel. Ces *programmes* seront suivis de *compléments* tirant parti des travaux des commissions ministérielles ; ils pourront se renouveler périodiquement à la lumière de l'expérience, de la recherche et de l'évaluation, sans pour autant remettre en question les présentes instructions ; ils apporteront les précisions nécessaires à l'intention des maîtres. C'est à ces derniers qu'il appartient de mettre en œuvre ces directives dans les classes et dans l'école, puisqu'ils organisent, conduisent et évaluent le travail des élèves. Si des maîtres peuvent s'attacher plus particulièrement à certaines matières, la progression et la cohérence des contenus de l'enseignement, l'harmonisation des méthodes et la continuité des apprentissages incombent à l'équipe pédagogique, sous la responsabilité du directeur et l'autorité de l'inspecteur départemental de l'Éducation nationale. De toute façon, chaque maître

demeure responsable de ses élèves, de manière exigeante et positive ; cette responsabilité du maître reste entière, même en cas d'échange de compétences au sein de l'école, ou en cas d'interventions extérieures.

Dans la vie à l'école et dans l'enseignement dispensé seront cultivées les vertus qui fondent une société civilisée et démocratique : la recherche de la vérité et la foi dans la raison humaine, la rigueur intellectuelle et le sens des responsabilités, le respect de soi et d'autrui, l'esprit de solidarité et de coopération, le refus des racismes, la reconnaissance de l'universel présent dans les différentes cultures, l'amour de la France qui se confond avec l'attachement à la *Liberté*, à l'*Égalité*, et à la *Fraternité*.

Horaires

Arrêté du 23 avril 1985

ARTICLE PREMIER : la durée hebdomadaire de la scolarité à l'école élémentaire est fixée à vingt-sept heures.

ARTICLE DEUX : les vingt-sept heures sont réparties sur neuf demi-journées, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE TROIS : sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE QUATRE : le présent arrêté prendra effet à la rentrée scolaire de 1985.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT.

Annexe
à l'arrêté du 23 avril 1985

Disciplines	Cours préparatoire	Cours élémentaire		Cours moyen
		CE1	CE2	
Français	10 h	9 h	8 h	8 h
Mathématiques	6 h	6 h		6 h
Sciences et technologie	2 h	2 h	3 h	3 h
Histoire et géographie	1 h	2 h		2 h
Éducation civique ...	1 h	1 h		1 h
Éducation artistique :				
— Éducation musicale	1 h	1 h		1 h
— Arts plastiques .	1 h	1 h		1 h
Éducation physique et sportive	5 h	5 h		5 h

1. La répartition de ces horaires sur plusieurs semaines et selon des rythmes différents est possible, sous réserve qu'on puisse s'assurer périodiquement que l'horaire global par discipline est respecté.

2. L'enseignement de la langue et de la culture d'origine ou d'apport, quand il est prévu par des accords internationaux, ou celui de la langue et de la culture régionales, est dispensé dans le cadre de l'horaire, dont l'aménagement est décidé par l'inspecteur d'Académie, après consultation du conseil d'école.

3. Dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'horaire est aménagé selon les dispositions du décret n° 74-763 du 3 septembre 1974.

Français

1. Nature et objectifs

La maîtrise de la langue française commande le succès à l'école élémentaire. Elle est d'une part le préalable à tous les apprentissages ; elle forme d'autre part une pensée claire, organisée et maîtresse d'elle-même ; elle favorise enfin la réussite dans la vie sociale et professionnelle. C'est pourquoi elle est le premier instrument de la liberté.

Le français est, dans la plupart des cas, langue maternelle, une langue toutefois qui comporte des usages variant par leur prononciation, leur vocabulaire et leur syntaxe. Tenant compte de cet acquis et des apports de la maternelle, l'école élémentaire, grâce à un enseignement méthodique, conduit à la maîtrise de la langue commune, orale et écrite. Aux enfants pour qui le français n'est pas la langue d'origine, l'école fournit un moyen d'intégration à la communauté française, ainsi qu'une culture toujours ouverte à la diversité.

Pour tous les enfants, quelle que soit leur origine, la langue française dans sa richesse et sa rigueur s'apprend à l'école. Son acquisition résulte d'un usage quotidien et d'un exercice raisonné de l'écrit comme de l'oral. Cet enseignement est constitué d'un ensemble organique de travaux et d'exercices et d'une suite d'analyses prenant la langue pour objet. Cette étude fait découvrir des usages, des règles et des principes de fonctionnement : elle est le premier accès à la connaissance scientifique. La pratique réglée de la langue, qui sait faire au jeu la part qui lui revient, engendre un plaisir esthétique indispensable à l'apprentissage initial.

Tout doit donc être mis en œuvre pour développer chez l'élève à la fois le goût de la lecture et l'ensemble des capacités qu'elle exige ; à cette condition, l'enseignement de la langue française lui permet de disposer d'une langue de communication riche et diverse, mais également de s'approprier la culture vivante de l'humanité.

2. Instructions

A. Pratique de la langue orale

La parole du maître est claire, bien articulée, correcte ; elle offre aux élèves l'exemple d'une

langue simple et juste, car elle leur sert de modèle.

Le maître engage l'élève à oser prendre la parole, à savoir écouter ses camarades, à formuler ce qu'il veut dire. Les exercices ont pour but de l'habituer à exprimer ses idées de façon simple et correcte, d'étendre et de préciser son vocabulaire. La liberté indispensable à l'expression ne doit pas le détourner des efforts nécessaires pour acquérir progressivement une meilleure maîtrise. Il convient donc que la pratique de l'oral, libre et confiante, ait toujours pour effet d'accroître simultanément la facilité et la qualité de l'expression, en particulier pour les élèves dont la pratique, familiale ou sociale, est éloignée de celle de l'école.

De façon générale, le maître vérifie la conformité de l'expression à l'intention du discours ; il exige progressivement une meilleure organisation du propos.

B. Pratique de la langue écrite

1. La lecture

Lire, c'est comprendre. Le maître n'engage donc pas l'enfant dans un apprentissage mécanique et passif. La maîtrise de la *combinatoire* (c'est-à-dire du lien des lettres et des syllabes entre elles, et du rapport des signes écrits aux

sons qui leur correspondent) est nécessaire : elle implique des exercices appropriés ; mais elle n'a de valeur qu'associée à la compréhension de l'idée exprimée, à la perception de la structure de la phrase, à l'intelligence du sens des mots.

Pour beaucoup d'enfants, l'écrit n'est pas une réalité familière. Il appartient à l'école, dès la maternelle, d'entourer l'élève de livres et de textes, de lui donner le spectacle d'un maître lecteur. C'est pourquoi tous les moyens sont bons pour susciter, encourager et développer le désir de lire. Quelle que soit la méthode utilisée, l'objectif est de conduire chacun, dès l'école et pour toute la vie, à vouloir lire, à savoir lire, à aimer lire.

Le maître veille à exploiter, aussi souvent que possible, la première bibliothèque de classe, le coin de lecture, la bibliothèque-centre documentaire, la bibliothèque municipale ou de quartier. Il pense aussi à la vitrine du libraire, aux émissions de télévision sur les livres, aux cadeaux familiaux. Il n'oublie pas que la lecture se fait aussi sur un écran de télévision ou de micro-ordinateur.

L'essentiel est de doter les débutants d'un premier fonds, qu'ils accroîtront ensuite d'eux-mêmes, à mesure qu'ils étendront leurs connaissances et leurs goûts. En liaison avec les exercices de lecture sont présentés des textes divers (histoires, contes, etc.), lus et commentés en classe. Le maître a recours aux meilleures œuvres accessi-

bles à la jeunesse, dans un but d'initiation à la qualité littéraire ; il ne néglige pas les textes courants de la pratique quotidienne ; il n'oublie pas, enfin, que la lecture n'est pas limitée aux horaires de français, et ne peut être séparée des autres enseignements.

L'apprentissage de la lecture doit faire l'objet d'une acquisition systématique. Celle-ci met en œuvre, selon les circonstances, la lecture silencieuse, qui est l'objectif à atteindre, et la lecture à haute voix, qui est un moment nécessaire de l'apprentissage et qui demeure une compétence à exercer, par l'usage d'une diction claire, intelligente et expressive. Elle implique également une évaluation régulière, ainsi que des exercices continus et progressifs permettant la compréhension d'écrits toujours plus complexes. Le maître tient compte des différences d'âge, des rythmes et modalités d'acquisition propres à chacun, de la continuité du cours préparatoire au cours élémentaire. Il ne perd jamais de vue que *tous les enfants* peuvent apprendre à lire, et doivent savoir lire.

2. L'écriture

Discipline de la main et du corps, support de tous les enseignements, l'écriture est l'objet d'une attention constante de la part du maître : elle exige l'exactitude du tracé, le respect des règles, la qualité de la présentation. Le maître rend l'en-

fant sensible à l'esthétique des lettres et caractères ; il l'initie à la variété des signes (typographie) et aux divers moyens de les produire (imprimerie traditionnelle, dactylographie, informatique).

3. L'expression écrite

La pratique de l'expression écrite est indissociable de l'apprentissage de la lecture. L'école maternelle développe l'envie d'écrire ; l'école élémentaire, tirant parti de situations rendant nécessaire l'usage de l'écrit, conduit l'élève à rédiger de façon simple, et avec plaisir.

Le maître engage l'élève à oser écrire, avec confiance et liberté, dans le jeu et dans l'exercice, seul ou avec ses camarades.

Comme pour la lecture, le maître veille à assurer la progression de chaque élève, en fonction de ses rythmes et capacités, du cours préparatoire au cours élémentaire.

C. Étude de la langue

Le maître utilise conjointement deux méthodes : le développement de la compétence implicite, par laquelle l'élève utilise et fait varier les éléments et structures du discours ; l'analyse explicite des notions et fonctions qui sont en jeu dans la langue.

Le maître justifie les efforts qu'il attend de l'élève, dans une discipline difficile, par les progrès atteints dans l'expression orale et écrite, et par la satisfaction qui en résulte.

Tout travail écrit, dans toute matière, donne l'occasion de contrôler et d'enrichir les connaissances orthographiques, grammaticales et lexicales.

D. Usage poétique de la langue

Un maître qui, pour lui-même et dans sa classe, lit beaucoup de poèmes ne saurait laisser les élèves indifférents.

La poésie répond à l'intérêt des enfants pour la langue et pour les jeux de langage ; elle leur permet de déployer leur imaginaire, d'expérimenter la création, de prendre la mesure d'œuvres exemplaires. Lire, écrire, apprendre, dire et rassembler des poèmes sont parmi les tâches les plus belles de l'école.

3. Programmes

COURS PRÉPARATOIRE

L'enseignement de la langue française a pour objet, dans le prolongement de la maternelle, d'apprendre à maîtriser l'expression orale. Mais

son caractère essentiel est de donner accès à l'écrit, premier degré de l'instruction. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture revêt donc une importance capitale, en lui-même et pour ce qu'il permet.

A. Pratique de la langue orale

Exercices spécifiques :

Prononciation.

Formulation d'une idée (en particulier dans le dialogue).

Construction des énoncés (affirmatifs, négatifs et interrogatifs).

Utilisation appropriée des formes verbales simples et des mots de liaison usuels.

B. Pratique de la langue écrite

Apprentissage de la lecture.

Apprentissage de l'écriture :

Maîtrise de l'acte matériel d'écrire.

Reproduction des lettres minuscules.

Liaison entre les lettres d'un mot.

Espacement des mots.

Signes de ponctuation et accents.

Apprentissage de l'expression écrite :

Rédaction de textes à fonctions diverses (récits, lettres, réponses à des questions, légendes de dessins ou de photographies, bulles de bandes dessinées, affiches, etc.).

C. Étude de la langue

Orthographe :

Acquisition, emploi et reproduction sans faute, sous la dictée ou de mémoire, de mots usuels.

Initiation aux accords simples (pluriel, féminin, terminaison de verbes).

Grammaire :

Identification des phrases d'un texte, de la ponctuation, du masculin et du féminin, du singulier et du pluriel.

Repérage de l'ordre des mots dans des phrases simples.

Initiation à l'usage des pronoms les plus courants et emploi, sans étude systématique, de temps verbaux (présent, futur, passé composé).

Emploi de verbes usuels : *être, avoir, faire, aller, dire, venir, prendre.*

Vocabulaire :

Recensement, classement et emploi des mots les plus usuels.

Initiation au dictionnaire.

D. Usage poétique de la langue

Présentation et récitation de courts poèmes ou de comptines.

Jeux poétiques (sur les mots, sur les structures et sur les images).

COURS ÉLÉMENTAIRE

La pratique régulière de la lecture et de l'écriture d'une part, des exigences accrues dans le domaine de l'expression écrite et orale d'autre part, améliorent la qualité de la langue, sur laquelle l'élève peut amorcer une réflexion.

A. Pratique de la langue orale

Prononciation : articulation des phonèmes, des syllabes, des mots ; accent et intonation des phrases ; élocution de l'énoncé.

Exercices variés d'entraînement à la pratique orale, et visant à :

Relater et commenter des événements.

Décrire des situations.

Inventer et modifier des histoires, des contes, des scénarios.
Exprimer des sentiments.

B. Pratique de la langue écrite

Continuation et consolidation de l'apprentissage de la lecture orale ; apprentissage systématique de la lecture silencieuse.

Apprentissage de l'écriture :

Reproduction des lettres majuscules.
Courte copie respectant les normes de l'écriture courante.

Apprentissage de l'expression écrite :

Initiation aux règles de la conception, de la composition et de la rédaction ; construction de courts textes pour :

relater un fait,
inventer ou résumer une histoire,
répondre à un questionnaire,
contribuer à la réalisation d'un projet collectif (journal scolaire, journal mural, etc.).

Reconstitution de textes.

C. Étude de la langue

Orthographe :

Observation et mémorisation des mots les plus fréquemment utilisés.

Exercices systématiques portant sur les rapports des sons et de la graphie (écritures différentes d'un même son, valeurs orales différentes d'une même graphie).
Dictées (préparées ou non), reconstitution de textes, jeux et concours.

Grammaire :

Consolidation de la ponctuation.
Analyse et transformation des formes affirmative, négative et interrogative de la phrase simple.
Distinction du groupe nominal et du groupe verbal.
Distinction des classes de mots : déterminant, nom, adjectif, pronom, verbe, mot invariable.
Reconnaissance des fonctions : sujet, complément du verbe, complément du nom.
Repérage des accords : du verbe avec le sujet, de l'adjectif avec le nom.
La conjugaison du verbe : identification et utilisation des modes et temps suivants : indicatif (présent, passé composé, imparfait, futur simple), impératif (présent), participe (présent, passé), des verbes en *-er* (du type *chanter*), en *-ir* (du type *finir*), des verbes *venir, faire, voir, prendre.*

Vocabulaire :

Groupement de mots, par la forme (notion

de famille) et par le sens (notion de champ sémantique).
Découverte de la variation du sens des mots selon le contexte.
Utilisation du dictionnaire et élaboration de fichiers.

D. Usage poétique de la langue

Mémorisation de poèmes.
Créations poétiques, personnelles et collectives.
Collection de textes poétiques.

COURS MOYEN

L'élève apprend à questionner, à répondre, à expliquer et à justifier ; sa capacité de lecture et d'écriture gagne en qualité et en complexité ; sa connaissance de la langue s'enrichit et se précise.

A. Pratique de la langue orale

Usage de différents modes de discours (narration, description, argumentation, etc.) et de différents niveaux de langue.

Entraînement à l'exposé (compte rendu, présentation de projet, discussion) et au dialogue.

B. Pratique de la langue écrite

Lecture :

Augmentation de la rapidité de la lecture silencieuse ; amélioration de la compréhension.

Diversification des modes de lecture, selon les buts proposés.

Organisation de moments et de lieux spécifiques de lecture.

Écriture :

Amélioration de la qualité technique de l'écriture manuelle.

Initiation à l'écriture non manuelle (machine à écrire, machine de traitement de texte, micro-ordinateur).

Expression écrite :

Entraînement à la pratique de la composition écrite (plan, articulation des idées, organisation en paragraphes) en différents genres, notamment narratif.

Passage de l'oral à l'écrit, et inversement.

Reconstitution de textes.

Reprise, correction et amélioration par l'élève de ses travaux antérieurs.

C. Étude de la langue

Orthographe :

Mise en œuvre des connaissances grammaticales.
Exercices sur les lettres doubles, les lettres étymologiques, les homonymes, les accords.
Correction par l'élève de ses propres travaux, à l'aide de dictionnaires, de grammaires, de fichiers.
Dictées sous des formes diverses.

Grammaire :

La phrase : phrases verbales, phrases nominales ; phrases simples, phrases complexes (par juxtaposition, coordination ou subordination) ; phrases de type déclaratif, interrogatif, exclamatif, de forme affirmative ou négative (et leurs combinaisons) ; phrases actives et phrases passives.

Les éléments constituants de la phrase : le verbe et les groupes fonctionnels (sujet, complément d'objet, attribut du sujet, compléments de circonstance).

Le groupe nominal : ses éléments (déterminant, nom, adjectif, complément, proposition relative, apposition).

Le groupe verbal : ses éléments (verbe, compléments directs et indirects, nominaux et pronominaux).

La conjugaison du verbe : conjugaison aux différents temps et aux différents modes des verbes auxiliaires (*être* et *avoir*), des verbes en *-er* (du type *chanter*), des verbes en *-ir* (du type *finir*), et des verbes : *faire ; savoir, pouvoir, vouloir, devoir ; falloir ; aller, venir, partir ; dire, croire, lire, écrire ; voir, sentir, connaître ; prendre, rendre, tenir, recevoir ; vivre* ; voix active et passive du verbe.

Les mots invariables : adverbe ; préposition ; conjonction.

Les pronoms : personnel, relatif, interrogatif, indéfini.

Syntaxe des accords : sujet et verbe ; article, adjectif et nom ; accord du participe passé employé avec les auxiliaires *être* et *avoir* (accord en cours d'acquisition à l'issue du cours moyen deuxième année).

Vocabulaire :

Enrichissement par familles de mots, champs sémantiques, exploration des synonymes et des contraires.
Étude des différents emplois d'une même expression, des emplois multiples de verbes

ou de noms comme *faire, avoir, chose, genre*; découverte de la distinction entre sens propre et sens figuré.
Exploration des niveaux de langue, relation entre le choix des mots et les tournures syntaxiques.
Création d'un carnet de vocabulaire.
Aperçu sur les lexiques particuliers de l'histoire, de la géographie, des sciences et de la technologie. Étude des emprunts.
Utilisation aisée et rapide de plusieurs dictionnaires.

D. Usage poétique de la langue

Mémorisation de poèmes empruntés à l'ensemble de la poésie française.

Création poétique, après adoption libre de contraintes.

Constitution de l'anthologie poétique de la classe.

Mathématiques

1. Nature et objectifs

L'enseignement des mathématiques vise à développer le raisonnement et à cultiver chez l'élève les possibilités d'abstraction. Il apporte une exigence de rigueur dans la pensée et de justesse dans l'expression. Il fait acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines numérique et géométrique, tout en aidant l'élève à se forger des méthodes de travail. Il stimule l'imagination.

2. Instructions

Les travaux et exercices donnent lieu à une reprise ordonnée des apports essentiels, transcrite et conservée par l'élève dans son cahier. Celui-ci doit être tenu avec beaucoup de soin.

Lors de l'introduction de notions nouvelles, les élèves sont mis en situation d'apprentissage

actif : ils découvrent les notions comme des réponses à des problèmes.

On peut répartir ces problèmes en trois groupes :

— ceux qui permettent la construction de nouveaux outils mathématiques (par exemple l'introduction de la soustraction, de la multiplication, des nombres décimaux) ;

— ceux qui invitent à utiliser des acquis, à en percevoir éventuellement les limites d'utilisation, offrant ainsi au maître les moyens de contrôler le savoir (par exemple la construction d'un objet, l'agrandissement d'une figure, le premier apprentissage de la division euclidienne) ;

— ceux qui sont liés à une véritable recherche (par exemple trouver tous les patrons d'un cube).

Résoudre des problèmes suppose la maîtrise d'un certain nombre d'outils, numériques et géométriques, et l'appropriation de méthodes. Pour cela, le maître habitue les élèves à organiser les données (ce qui suppose des outils et la capacité de les choisir) ; à associer à une question posée les connaissances utiles ; à exprimer, oralement et par écrit, leurs démarches et les résultats obtenus, en essayant de les justifier.

C'est l'occasion pour l'élève de s'approprier le langage mathématique, en restant attentif aux interférences éventuelles avec la langue courante, et d'accéder à l'organisation logique des raison-

nements. C'est l'occasion pour le maître de constater réussites et échecs, en s'efforçant de comprendre ce qui les détermine.

Il importe de développer l'aptitude des élèves à prouver ce qu'ils avancent ; ainsi, selon les cas et en fonction de leur maturité, ils peuvent utiliser une argumentation de type mathématique, mettre en évidence un contre-exemple, confronter le résultat avec la réalité, prêter attention à la différence entre le calcul et la mesure, etc.

Enfin, l'utilisation de l'informatique, à propos de la résolution d'un problème numérique ou géométrique, en particulier au cours moyen, permet d'initier l'élève à la recherche d'algorithmes et de développer ses capacités logistiques.

3. Programmes

COURS PRÉPARATOIRE

L'élève découvre les nombres jusqu'à 100, apprend à utiliser l'addition, s'initie à l'organisation de l'espace et à quelques figures géométriques simples, fait des exercices préparatoires à la mesure.

A. Arithmétique

Classement et rangement des objets et des collections d'objets selon des critères simples ou composés.

Écriture et nom des nombres de un ou deux chiffres selon la numération décimale. Découverte des nombres de plus de deux chiffres.

Utilisation des écritures additives.

Distinction du nombre ordinal et du nombre cardinal.

Comparaison de deux nombres.

Utilisation des signes : = ('égal'), ≠ ('différent de'), < ('inférieur à'), > ('supérieur à').

Écriture d'une suite de nombres dans l'ordre croissant ou décroissant.

Problèmes faisant intervenir la somme de deux ou plusieurs nombres. Familiarisation avec l'utilisation des parenthèses ; construction, utilisation et mémorisation de la table d'addition.

Construction et utilisation de la technique opératoire de l'addition, en particulier avec retenue.

Problèmes exprimés sous la forme :
a + . = c.

Initiation au calcul mental.

B. Géométrie

Repérage dans l'espace (les objets par rapport à soi).

Déplacement de l'élève et construction d'itinéraires en tenant compte de contraintes.

Utilisation des quadrillages, des diagrammes, des tableaux.

Reconnaissance et organisation des formes et des figures simples :

Courbes et domaines : intérieur, extérieur. Rosaces, frises, pavages, mosaïques, puzzles.

Tracés à la règle.

C. Préparation de la mesure

Repérage d'événements dans la journée et dans la semaine.

Mise au point d'une procédure pour classer et ranger des objets selon leur longueur et selon leur masse.

COURS ÉLÉMENTAIRE

En continuité avec les acquis du cours préparatoire, l'élève prolonge le travail sur les nombres entiers jusqu'à 10 000, découvre la multiplication et la soustraction, aborde la division, met au

point des techniques de repérage, de reproduction et de construction, s'initie à la mesure des longueurs et des masses.

A. Arithmétique

Écriture et nom des entiers naturels ; comparaison et utilisation des signes : $=$, $\neq$, $<$, $>$.

Problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication ; désignation d'un nombre par des écritures différentes.

Transformation des additions, soustractions et multiplications pour élaborer les techniques opératoires.

Utilisation des propriétés des opérations ; acquisition des procédures de calcul mental, et mise en œuvre systématique ; utilisation des parenthèses.

Calcul sur les nombres :

Connaissance et maîtrise des techniques opératoires.

Construction, utilisation et mémorisation de la table de multiplication.

Reconnaissance de problèmes relevant de la division ; détermination du quotient et du reste par une méthode empirique de calcul. Ordre de grandeur et encadrement d'un résultat.

Utilisation, dans l'ensemble des entiers naturels, des fonctions numériques : $n \mapsto n + a$ et

$n \mapsto n \times a$, et leurs réciproques ; problèmes relevant de ces fonctions.

B. Géométrie

Repérage des cases ou des nœuds d'un quadrillage ; utilisation de ces repérages.

Reproduction, description, représentation (à l'aide de procédés conventionnels) et construction d'objets géométriques (solides, surfaces, lignes) :

Manipulation et classement des objets physiques.

Utilisation des instruments : papier-calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit.

Mise au point des techniques de reproduction et de construction : calque, pliage, découpage, patrons de solides.

Utilisation d'un vocabulaire géométrique et d'une syntaxe logiquement articulée.

Application à des objets géométriques des transformations ponctuelles (symétrie, translation).

C. Mesure de quelques grandeurs

Repérage des événements dans la journée, la semaine, le mois, l'année : comparaison des

durées (expression verbale et représentation symbolique).

Classement et rangement d'objets selon leur longueur et selon leur masse.

Connaissance des unités du système légal (longueur) et usuel (masse).

COURS MOYEN

L'élève consolide et prolonge ses acquis concernant les nombres entiers et les quatre opérations, découvre les nombres décimaux et les fractions, aborde la proportionnalité, améliore sa connaissance des objets géométriques, affine ses compétences en tracé et construction, procède à des mesures.

A. Arithmétique

Écriture, nom et comparaison des entiers naturels. Nécessité d'introduire de nouveaux nombres : nombres décimaux et nombres s'écrivant sous forme de fractions simples.

Écriture et nom des nombres décimaux.

Désignation d'un nombre décimal par l'addition, la multiplication, la soustraction et la fraction ; passage d'une écriture à une autre. Comparaison des nombres décimaux (intercalation, encadrement).

Problèmes relevant de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division ; élaboration, dans l'ensemble des décimaux, des techniques opératoires, mentales ou écrites, et des procédés de calcul approché (ordre de grandeur et encadrements).

Reconnaissance et utilisation des fonctions numériques : $n \mapsto n + a$ et $n \mapsto n \times a$, et leurs réciproques, définies dans l'ensemble des nombres décimaux. Problèmes relevant de ces fonctions et plus particulièrement de la proportionnalité (exemple de la règle de trois).

Application des procédures de calcul mental dans l'ensemble des décimaux, en utilisant des techniques opératoires, et les propriétés des fonctions numériques étudiées.

B. Géométrie

Reproduction, description, représentation et construction de différents objets géométriques (solides, surfaces, lignes).

Application à des objets géométriques des transformations ponctuelles (translation, rotation, symétrie) :

Utilisation des instruments : papier-calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit.

Mise au point des techniques de reproduc-

tion et de construction : report de distances ; reproduction, agrandissement ou réduction d'un dessin fait sur fond quadrillé ; tracé de parallèles ou de perpendiculaires.

Utilisation d'une syntaxe logiquement articulée et d'un vocabulaire géométrique : cube, arête, sommet, face, sphère, boule, triangle, quadrilatère, parallélogramme, rectangle, losange, carré, côté, diagonale, cercle, disque.

C. Mesure de quelques grandeurs

Formation des concepts de longueur, d'aire, de volume, de masse, d'angle et de durée ; utilisation des systèmes de mesure : expression, par un nombre ou par un encadrement, du résultat d'un mesurage.

Utilisation des unités du système légal et usuel.

Calcul sur des nombres exprimant des mesures de longueur ou de poids.

Utilisation des instruments de mesure : double décimètre, balance, montre, etc.

Détermination du périmètre d'un cercle, de l'aire d'un disque, de l'aire d'un rectangle, de l'aire d'un triangle, du volume d'un pavé.

Utilisation d'un formulaire pour calculer l'aire ou le volume d'un objet donné.

Sciences et technologie

1. Nature et objectifs

L'enfant doit acquérir les connaissances et les compétences fondamentales qui lui permettront d'accéder à la maîtrise intellectuelle et pratique du monde.

La première culture scientifique apportée par l'école organise les expériences. Elle met en forme les problèmes auxquels l'enfant est confronté et permet d'en élaborer de plus complexes.

Cet enseignement a aussi pour objectif de faire acquérir les méthodes propres à la démarche scientifique (observer, analyser, expérimenter, puis représenter) et technologique (concevoir, fabriquer, transformer). Il vise également à développer les qualités correspondantes : objectivité, sens de la preuve et du projet, goût de l'invention. Il donne enfin la dimension historique, sociale, éthique de la science et de la technologie. Fort de ses manipulations et des expériences qui lui sont rapportées ou montrées, l'enfant perçoit

les problèmes de responsabilité que pose la transformation des rapports de l'homme et de son milieu (santé, environnement) ; il comprend la puissance et la valeur du progrès scientifique et technologique. D'une manière générale, cet enseignement rend l'enfant attentif à la façon dont se sont construits les savoirs qu'il découvre dans les sciences, dans les objets et dans les métiers.

Plusieurs disciplines interviennent dans cet enseignement. L'astronomie situe l'enfant dans l'univers ; la physique, la chimie et la géologie lui font découvrir les propriétés et les phénomènes du monde naturel ; la biologie lui fait comprendre comment sont constitués les êtres vivants, et comment ils se développent dans leur milieu. La technologie, enfin, fait accéder l'enfant au monde construit par l'homme ; elle lui inspire la volonté d'entreprendre et de participer au progrès de l'humanité.

2. Instructions

En fonction d'une part des acquis de la maternelle, d'autre part du lien qu'il souhaite établir avec les autres disciplines (histoire, géographie, arts plastiques), enfin de ses compétences et de ses goûts, le maître insiste sur telle ou telle partie du programme. Certains des éléments de celui-ci

peuvent être choisis comme *sujets d'étude*, faisant ainsi l'objet d'une présentation plus approfondie ; toutefois aucun sujet ne doit être traité trop longuement, en sorte qu'il soit possible de consacrer un temps suffisant aux autres. L'importance de l'informatique justifie qu'au cours moyen cinquante heures au moins lui soient consacrées.

Pour développer la démarche scientifique chez l'élève, le maître l'entraîne à utiliser des documents simples, à pratiquer des comparaisons et des mesures, à mettre en œuvre les principaux modes de représentation : le croquis, le schéma, l'organigramme, le tableau classificatoire, etc. Pour faire acquérir la démarche technologique, il enseigne la maîtrise du geste et de l'outil, fait concevoir et exécuter, selon une progression réglée, des objets et des systèmes techniques ; il n'oublie jamais de montrer leur insertion dans le monde économique et social.

3. Programmes

COURS PRÉPARATOIRE

Le monde est l'objet d'un premier apprentissage méthodique ; l'enfant observe, classe, manipule, réalise.

Matières et matériaux :

Propriétés de quelques matériaux usuels.
Fabrications diverses et maniement d'outils appropriés.

Le monde des vivants :

Le corps de l'enfant.
Manifestations de la vie végétale (croissance) et animale (développement).

Le monde des objets :

Maniement et utilisation d'objets techniques usuels (magnétophone, appareil photographique).
Pilotage de mobiles.
Démontage et remontage d'objets techniques simples.

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'analyse s'applique à un domaine élargi de connaissances relevant de disciplines scientifiques distinctes, et portant sur des objets plus complexes ; des projets techniques sont conçus, organisés et réalisés.

Les états de la matière (solide, liquide, gazeux) et leurs transformations.

L'air et l'eau : leurs propriétés.

Le monde minéral : les sols et les roches.

Les manifestations de la vie :

Vie animale : diversité des comportements animaux (reproduction, protection des jeunes, nutrition, agression, défense) ; l'alimentation des animaux ; les déplacements des animaux : le rôle des organes sensoriels.

Vie végétale : besoins en eau ; besoins en lumière ; croissance et développement des végétaux : les boutures, les graines.

Diversité des milieux (forêt, prairie, haies, rivières, etc.) et interdépendance de leurs vivants.

Leviers et balances.

L'électricité :

La notion de circuit électrique.

L'éclairage électrique.

Réalisations technologiques à caractère utilitaire ou ludique.

COURS MOYEN

L'élève apprend à construire des problèmes, à formuler des hypothèses, à expérimenter et à raisonner pour parvenir aux solutions. Il entrevoit l'unité et la dimension sociale de ce qu'il découvre et apprend en physique, en biologie et en technologie. Il acquiert les rudiments d'une culture informatique.

Éléments d'astronomie :

Le repérage dans l'espace : notions (l'horizontale et la verticale ; les points cardinaux) et instruments (fil à plomb ; surface libre d'un liquide au repos ; boussole).

La mesure du temps (instruments artificiels et repères astronomiques).

La Terre et les astres :

La rotation de la Terre sur elle-même et autour du Soleil.

La succession des jours et des nuits, et des saisons.

Les fuseaux horaires.

Les phases de la Lune et son mouvement autour de la Terre ; les marées.

Les planètes du Soleil.

Les grands phénomènes géologiques :

Volcans, tremblements de terre.

Science du vivant :

L'évolution des vivants.

Les mouvements corporels dans le sport et le travail (rôle des os, des muscles et des organes sensoriels).

La respiration ; le rôle du sang.

La digestion.

Divers modes de reproduction animale ; sexualité et reproduction des humains.

L'énergie :

Les différentes sources d'énergie (minérale, hydraulique, solaire, nucléaire).

Consommation et économie d'énergie en France (chauffage solaire, isolation thermique, etc.).

Mécanismes et électromécanismes :

Moteurs.

Transmission et transformation de mouvements.

Montages électroniques (réalisations mettant en œuvre transistors, diodes, éventuellement circuits intégrés).

Objets et systèmes informatiques :

Le développement de l'informatique dans la société (transformation de l'activité professionnelle et de la vie quotidienne par la télématique, la bureautique et la productique ; problèmes sociaux et éthiques).

La technologie informatique (le micro-ordinateur ; automates programmables et robots).

Le logiciel (analyse et modification de logiciels simples ; début de programmation dans une perspective logistique).

Histoire et géographie

1. Nature et objectifs

Comprendre le présent pour construire l'avenir exige la connaissance du passé humain et de l'espace habité par les hommes. La mémoire est moderne ; active et créatrice, elle est le meilleur outil de l'action future.

Partagé entre les sollicitations du milieu proche et l'écho des tumultes de l'actualité, l'enfant a besoin de repères. C'est à l'histoire et à la géographie qu'il appartient de les lui fournir, et de le conduire, par transitions mesurées, à une compréhension organisée du monde et de la société. Pour cela, cet enseignement lui donne, en petit nombre, des connaissances claires et précises sur l'histoire et la géographie de la France, située dans l'Europe et dans l'ensemble des nations.

La connaissance de notre héritage historique, l'assimilation du patrimoine politique et culturel de la France, la découverte des richesses de notre peuple et de notre pays sont indispensables à la formation du citoyen français. L'histoire et la

géographie participent à l'apparition chez l'élève de la conscience nationale ; il peut ainsi apprécier l'apport des autres cultures, qu'il découvre par l'étude, le voyage ou la fréquentation des communautés immigrées.

Sciences humaines et sociales, l'histoire et la géographie initient les élèves à un mode particulier de rigueur et d'explication de la réalité ; elles leur apprennent des méthodes spécifiques d'organisation, d'interprétation et de comparaison des connaissances.

2. *Instructions*

Le maître rend les élèves capables d'observer, de décrire, de comparer et de comprendre les réalités qui les entourent et celles, plus éloignées dans le temps et dans l'espace, que leur fait découvrir l'analyse attentive et critique de documents simples.

Il utilise le récit ; il tire parti des ressources audiovisuelles ; il recourt à des instruments adaptés au niveau des élèves (frise chronologique, globe, planisphère, croquis, plans, cartes, graphiques simples, etc.) ; il les exerce à leur utilisation méthodique.

Il fait appel à la mémoire, la développe, l'informe, en s'attachant à montrer le sens et l'im-

portance des repères que l'élève doit retenir.

En histoire, la chronologie, que rend présente la construction de la frise, s'appuie sur des dates qui permettent d'aller au-delà de l'événement qu'elles indiquent ; ces dates introduisent à la connaissance des grands changements politiques, militaires, technologiques et culturels qui caractérisent les périodes.

En géographie, le maître aide l'enfant à acquérir un vocabulaire de base, à maîtriser progressivement les grandes localisations, à percevoir les relations de l'homme et de son milieu.

Lorsque l'histoire et la géographie de la France s'ouvrent sur l'Europe et le monde, la présence de nombreux enfants d'origine étrangère guide souvent les choix retenus.

Au moyen de *sujets d'étude* le maître aide l'élève à découvrir et à approfondir des questions d'histoire et de géographie figurant au programme des cours élémentaire et moyen ; le contexte local, par sa richesse, favorise cette étude. Le nombre de ces sujets est fixé à trois ou quatre par an, la durée totale ne pouvant excéder le tiers de l'horaire annuel (soit vingt-quatre heures).

3. *Programmes*

COURS PRÉPARATOIRE

L'élève apprend à organiser autour de lui le temps et l'espace. Il distingue mieux le monde qui l'entoure et celui, plus éloigné, dont il reçoit les images. Il utilise quelques mots simples et précis pour situer et décrire les êtres, les événements, les phénomènes. Il prend conscience du passé.

Histoire

Rythmes et mesure du temps (le jour et la nuit ; les saisons ; l'heure et le calendrier).

Événements marquants de la vie de l'enfant, de sa famille, de sa classe, de la commune, de la nation (anniversaires, fêtes, vacances, commémorations).

Construction d'une première frise chronologique portant sur la vie personnelle et collective.

Géographie

Observation et description d'espaces familiers ; comparaison avec des espaces plus éloignés.

Premières analyses de paysages par l'étude de l'environnement proche (milieu naturel et marques de l'activité des hommes).

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'élève reçoit une initiation générale, illustrée d'exemples et fondée sur des comparaisons. Il apprend à se situer dans le temps de l'histoire et dans l'espace géographique. Il commence à maîtriser quelques méthodes de travail et outils de représentation.

Histoire

Première étude de la société française d'aujourd'hui et du passé récent (vie matérielle et économique ; vie politique et culturelle ; croyances).

Présentation d'états anciens, d'événements, de personnages et de groupes sociaux de la société française à différentes époques significatives de son histoire, situées les unes par rapport aux autres (préhistoire, époques gallo-romaine, médiévale, moderne, contemporaine).

Repérage des grandes époques historiques sur une frise chronologique.

Géographie

Étude de l'environnement immédiat ; comparaison avec d'autres cadres de vie (milieu naturel, activité humaine, composantes économiques et sociales) choisis dans chacune des zones polaire, intertropicale et tempérée.

Localisation de ces divers lieux et milieux sur la carte, le planisphère et le globe.

COURS MOYEN

L'élève étudie de façon plus systématique l'histoire et la géographie de la France. Il perfectionne ses méthodes de travail, enrichit son vocabulaire, apporte aux documents de l'école et aux informations des moyens audiovisuels une attention critique.

Histoire

Étude, répartie sur deux ans, des grandes périodes de l'histoire nationale, dans l'ordre chronologique avec de brefs raccords, et situées dans l'évolution européenne et mondiale.

1. Les temps préhistoriques :
Les acquisitions décisives de l'homme et des communautés.

2. Les origines de la France :

Celtes, Romains, Germains (échanges, conflits, fusion).

3. La société médiévale :

La féodalité : seigneurs et paysans, villes et campagnes.

L'art et la culture (rôle de l'Église et de la religion).

La monarchie et la formation de l'État (de Philippe Auguste à Louis XI).

4. Les changements du monde moderne (XVIe-XVIIIe siècle) :

Les grandes découvertes et l'ouverture de nouveaux mondes.

Les problèmes religieux (la Réforme, les guerres de Religion).

Les rois de France et l'évolution de leurs pouvoirs.

Les mouvements intellectuels et artistiques (Renaissance, Classicisme, Lumières).

Le développement des sciences et des techniques.

5. La France révolutionnaire et l'Europe napoléonienne :

Les événements et les principes de 1789.

Les grandes phases de la Révolution et l'avènement de la République.

La France et l'Europe au temps de Napoléon.

6. La France au XIXe siècle (1815-1914) :

La révolution industrielle (transformations techniques, économiques, démographiques, sociales).

L'affermissement de la République et les progrès de la démocratie : le suffrage universel, les lois laïques, l'enseignement (garçons et filles).

La France, grande puissance colonisatrice et mondiale.

7. La France au XXe siècle :

La première guerre mondiale et ses conséquences. La seconde guerre mondiale : occupation et libération de la France ; la Résistance.

De 1945 à nos jours (la IVe et la Ve République) : les conquêtes de la Libération ; la reconstruction ; la décolonisation ; l'édification européenne ; les transformations économiques et sociales ; la France, grande puissance technologique et culturelle.

Géographie

Étude de la France dans l'ensemble européen et mondial.

1. La Terre :

Présentation de la planète : répartition des

océans, des continents et des zones climatiques. Localisation des grands ensembles de population et des principaux États.
Situation de l'Europe et de la France.

2. *Les paysages du territoire français :*
La diversité des milieux : montagnes, plaines, vallées, côtes, villes et campagnes.
Premières lectures de paysages urbains et ruraux.

3. *Activités économiques et populations :*
La répartition de la population : village, ville, métropole régionale.
Agriculture, industrie, échanges commerciaux ; l'entreprise.
Localisation des principaux foyers d'activité économique (forces et faiblesses).
L'aménagement du territoire et les problèmes de l'environnement.
Étude de la région où vit l'élève et de sa place dans la France.

4. *La France dans le monde :*
Économie, technologie, science et culture : importations et exportations.

(Ce texte reprend, en les adaptant au cadre général, l'arrêté du 18 juin 1984 et les textes parus au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* du 28 juin 1984.)

Éducation civique

1. Nature et objectifs

L'État républicain est fait de personnes libres et responsables, ayant le sens de l'intérêt général. On naît citoyen ; on devient un citoyen éclairé.

L'éducation civique ne peut tout embrasser, sous peine de se dissoudre. Elle concerne les règles élémentaires de la vie démocratique, et se borne donc à quelques domaines essentiels : la conduite sociale responsable, les institutions politiques et administratives, la place de la France dans le monde. L'éducation civique apprend à l'enfant qu'il ne vit pas seul, qu'il procède d'une histoire, qu'il a des droits reconnus mais aussi des devoirs. Éminemment morale, l'éducation civique développe l'honnêteté, le courage, le refus des racismes, l'amour de la République.

2. *Instructions*

L'éducation civique doit faire l'objet d'une présentation illustrée et aussi vivante que possible. Elle rencontre pour une part l'enseignement d'autres disciplines, et en particulier l'histoire. Elle intègre tous les aspects de la vie en classe et à l'école. Elle suppose chez le maître une attitude conforme aux idées qu'il enseigne. Il tire parti des conduites quotidiennes dans un souci d'éducation, engage à la vie coopérative, invite à pratiquer l'égalité des droits et à participer aux campagnes nationales et internationales des organismes humanitaires. Il saisit les occasions fournies par les moyens modernes de communication pour enseigner leur utilisation et rendre possible leur maîtrise. Reliant la connaissance des institutions et des règles de droit aux valeurs qu'elles expriment, le maître n'oublie jamais qu'il s'agit d'édifier la citoyenneté en utilisant des savoirs.

L'éducation civique suppose la distinction entre la qualité de citoyen et l'appartenance des hommes à des groupes particuliers, divers dans leurs opinions, dans leurs engagements, dans leurs intérêts. Éduquer le citoyen, ce n'est ni scruter la conscience ni régenter la volonté, c'est éclairer sa liberté pour qu'elle puisse trouver elle-même ses voies. L'éducation civique ne prend jamais la forme de l'endoctrinement ou de

l'exhortation, elle invite à la responsabilité, elle est toujours une éducation à la liberté.

3. Programmes

COURS PRÉPARATOIRE

L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société développe un ensemble d'habitudes qui sont à la base de la vie civique :

Les règles d'hygiène, de sécurité, de tenue.

Sens de l'effort et du travail bien fait.

Respect du matériel scolaire et des équipements collectifs.

Respect de soi et des autres, goût de l'autonomie et des responsabilités.

Reconnaissance des droits d'autrui, de l'égalité des races et des sexes, de la dignité de la personne.

Sens de la coopération et de l'entraide.

Les symboles de la République : Marianne, le drapeau tricolore, *La Marseillaise*, le 14 Juillet.

Les règles de la vie commune s'accompagnent d'une prise de conscience plus claire de leur justification. Une connaissance des institutions est esquissée.

Présentation, dans le cadre de la vie scolaire, des notions de personne, de propriété (le mien, le tien, le nôtre), de contrat.

La patrie : unité et identité nationales.

La devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

Le droit de vote et le suffrage universel.

Le territoire national, le président de la République, les ministres, les députés et sénateurs.

La commune, le maire et les conseillers municipaux.

L'école.

COURS MOYEN

L'élève, plus attentif à la société qui l'entoure, procède à l'examen des principales institutions et accède à l'esprit qui les anime. Il découvre le rôle de la France dans le monde.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : 1789.

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme : 1948.

Les libertés (association, réunion, expression) et les droits (droit au travail, droit de grève) : les acquis depuis 1789.

Les institutions de la France :

Notre Constitution.

La loi : qui la fait ? qui l'exécute ? qui juge de son application ?

L'organisation administrative : administration centrale, région, département, canton, commune.

Vie et pratiques sociales :

Présentation d'un grand service public (P.T.T., S.N.C.F., etc.) et de son rôle.

La notion de sécurité sociale (exemples).

Étude d'une association ou d'une mutuelle.

L'information et les sondages.

La sécurité routière.

La France dans le monde :

L'armée et la défense nationale. La paix.

L'Europe.

Les relations et les institutions internationales.

La reconnaissance des autres cultures et civilisations.

La nation et l'humanité.

Le citoyen et la République.

Éducation artistique

L'éducation artistique est faite d'un ensemble de disciplines : l'éducation musicale, les arts plastiques, le théâtre et l'expression dramatique, la danse, le cinéma et la photographie, l'architecture. Si l'école privilégie la musique et les arts plastiques comme matières formatrices, elle s'ouvre néanmoins à la diversité des arts, des moyens d'expression et des techniques mises en œuvre. Dans tous les cas, il s'agit de procurer aux enfants le plaisir du geste, de former le goût, de donner accès au patrimoine artistique et culturel, de développer les capacités d'expression et de création.

1. ÉDUCATION MUSICALE

1. Nature et objectifs

La musique est le bien de tous. L'école donne à l'enfant l'expérience du beau dans l'œuvre

musicale : il maîtrise les possibilités du corps par la danse et le chant ; il s'initie aux instruments et aux signes ; il écoute, analyse et apprend à aimer des œuvres d'époques et de cultures diverses.

2. Instructions

La pratique du chant constitue l'essentiel de l'éducation musicale à l'école élémentaire. Dès le cours préparatoire, l'enfant apprend des comptines et chansons, développe son attention et sa mémoire. Veillant à la justesse et insistant sur l'expression, le maître respecte la tessiture des voix d'enfants, initie à la polyphonie en enseignant à tenir sa voix malgré un contre-chant, encourage la pratique individuelle et l'improvisation. A l'issue de l'école élémentaire les élèves détiennent en leur mémoire un répertoire de chants connus et interprétés, et un trésor de souvenirs musicaux.

La présence de nombreux enfants d'origine étrangère oriente le maître vers le choix de chansons appartenant à leur culture ; il prête attention à leurs particularités : étendue vocale, pose de la voix, accentuation.

Le maître utilise les activités rythmiques, les jeux d'écoute et l'audition d'œuvres musicales aussi bien pour susciter le plaisir esthétique que

pour faire acquérir les notions musicales de base et développer les aptitudes. Quand l'élève écoute des œuvres, il analyse, sur certains extraits, les éléments thématiques, les changements de mouvement et d'intensité, les détails d'instrumentation, les formes et articulations essentielles.

L'élève reconnaît les instruments de musique, directement si possible ou par l'enregistrement ; il en note les caractéristiques essentielles, il apprend leur classification et leur histoire.

Quelques-unes des grandes figures de la musique (classique, moderne et contemporaine) sont étudiées dans leur vie, leur œuvre et leur époque, en liaison avec l'enseignement de l'histoire (Beethoven, la Révolution française, la *Symphonie héroïque ;* Bessie Smith, l'esclavage des Noirs, le *blues*).

Il est souhaitable que l'heure hebdomadaire soit fragmentée en plusieurs séquences.

Des concours extérieurs peuvent apporter une aide à l'action du maître, sous sa responsabilité.

3. *Programmes*

COURS PRÉPARATOIRE

L'élève se fait attentif, place sa voix, apprend des chansons.

Exercices vocaux et corporels :

Rondes, jeux dansés, berceuses et balancements, comptines, formulettes, chansons du folklore.

Exercices rythmiques :

Changements de mouvements, appréciation des durées, sens des pulsations régulières et perception du rythme.

Activités d'écoute :

Jeux d'écoute, écoute de sons créés par les élèves (percussions corporelles, créations vocales, usage d'objets sonores et d'instruments).

Écoute du monde sonore et localisation dans l'espace sonore.

Écoute de fragments d'œuvres musicales.

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'élève apprend à chanter juste, précisément et bien. Il distingue les bruits et les sons, et analyse

de courts extraits d'œuvres musicales. Il s'essaie à la création et à l'improvisation.

Chants simples à une ou deux voix, exercices collectifs ou individuels.

Activités corporelles et instrumentales : association de la mélodie, voire de l'harmonie, aux rythmes ; reproduction, avec le corps ou avec des instruments simples, de formules rythmiques présentes dans des chansons ou musiques ; improvisation de formules rythmiques.

Écoute des productions sonores réalisées par les élèves (acquisition des notions de hauteur, mouvement mélodique, intensité, tempo).

Écoute d'œuvres musicales de toutes époques, de différents styles et de diverses origines (perception des motifs, phrases, accords, silences).

Étude élémentaire des signes musicaux usuels.

COURS MOYEN

L'élève connaît et interprète un répertoire de chansons, joue des chants simples sur un instrument de son choix, improvise en développant ses ressources vocales et corporelles. Il écoute des musiques différentes et acquiert le discernement musical.

Répertoire de chansons et de canons appartenant au patrimoine national et régional, œuvres d'auteurs classiques et contemporains, chœurs parlés, chansons d'autres cultures.

Accompagnement de chants (souligner une mélodie avec un rythme obstiné ou varié ; la nuancer, la modifier et l'enrichir). Improvisation.

Pratique instrumentale (instrumentarium, flûte à bec, etc.).

Écoute de musiques diverses (analyse des notions de registre, tempo, intensité, mouvement mélodique).

Analyse élémentaire d'extraits musicaux.

Lecture et écriture musicales (notation usuelle, recours au solfège).

2. ARTS PLASTIQUES

1. Nature et objectifs

Les arts plastiques donnent à l'élève les moyens de produire et de mettre en relation des formes, des couleurs, des matières ; ils font accéder à une perception esthétique de l'univers. Par le dessin, la peinture, la gravure, la sculpture et

les techniques nouvelles d'expression, l'élève découvre et affine des moyens d'action sur les matériaux et les objets. D'une façon générale, cet enseignement a pour objet de rendre l'élève conscient de ses possibilités d'expression, de développer chez lui le désir et la capacité de créer, de l'aider à se constituer une première culture artistique.

2. Instructions

L'expression plastique commence lorsque l'élève rencontre la résistance d'une matière et découvre le parti qu'il peut tirer de règles simples.

Le maître amène progressivement l'élève à contrôler son geste (formation des tracés, manipulations diverses, passage du geste à l'écriture).

L'élève apprend à regarder (éducation de l'attention ; perception des formes et des couleurs). Il s'engage ainsi dans un processus de création original et exigeant : éclosion d'un projet novateur ; choix et agencement des formes, des couleurs et des matières ; adoption de techniques et de procédés spécifiques.

Le maître familiarise les élèves avec un petit nombre d'œuvres — voire de chefs-d'œuvre —

choisies dans l'ensemble des productions artistiques. Apportant la justification de ses choix, il s'attache à faire distinguer le jugement esthétique de la simple préférence individuelle : il ne laisse pas croire à l'élève qu'à ses yeux tout se vaut.

Le maître fait réaliser un musée de classe (reproductions, diapositives, affiches, maquettes, etc., et réalisations personnelles ou collectives) ; il tire parti des sollicitations des autres disciplines (en particulier les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie et, pour ce qui concerne le français, l'expression narrative et poétique) ; il profite de toute occasion d'associer les élèves à la vie artistique locale. Des concours extérieurs peuvent apporter une aide à l'action du maître, sous sa responsabilité.

3. Programmes

COURS PRÉPARATOIRE

Dans le prolongement de l'école maternelle, l'élève se livre à des découvertes sensorielles, développe son imaginaire et son affectivité, commence à utiliser diverses techniques.

Action sur des matériaux, sur des supports variés (papier, carton, tissu, bois, pierre),

avec différents outils (craie, feutre, ciseaux, brosse).

Exploration de possibilités techniques (dessin, peinture, réalisations en volume et dans l'espace).

Empreinte, moulage, impression, trace d'objets naturels ou fabriqués.

Recherche de signes, de pictogrammes et d'écritures.

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'élève s'engage dans des explorations plus systématiques en utilisant des techniques et des procédés mieux maîtrisés.

Jeux avec les formes, les couleurs et les matières.

Expression de l'imaginaire : conception et réalisation d'un projet esthétique (transformation d'objets et d'images, animation de la surface par le relief, passage de la représentation en surface à la représentation en volume).

Présentation des travaux (cadrage).

Familiarisation progressive avec des images, des objets, des reproductions d'œuvres d'époques, d'origines, de genres et de styles différents.

Collections individuelles de matériaux, d'objets, d'images constituant le musée personnel de l'élève ou de la classe.

COURS MOYEN

L'élève acquiert des techniques et procédés qui lui permettent d'apprécier des œuvres et d'adopter une démarche créatrice.

Expérimentation d'opérations plastiques simples sur des images, des objets, des matières.

Acquisition de techniques (dessin au fusain, au crayon, au feutre ; peinture ; gravure ; modelage ; sculpture) et des procédés correspondants.

Recherche systématique de mises en scène (montage de documents, séquences photographiques, etc.) en vue de la réalisation d'un projet (décoration murale, aménagement d'une salle ou d'une aire de jeux).

Analyse d'œuvres de l'histoire de l'art ou de réalisations plastiques modernes (aspect formel, qualité technique, signification, valeur culturelle).

Représentations de l'espace.

Constitution du musée de la classe et pratique d'exposition.

Éducation physique et sportive

1. Nature et objectifs

L'éducation physique et sportive perfectionne les conduites motrices, améliore la sécurité et l'efficacité des actions, ainsi que l'aisance du comportement. Elle favorise le développement corporel, psychologique et social.

L'élève, qui connaît mieux ses limites, améliore ses performances et se situe parmi les autres. Le goût durable des pratiques sportives concourt à l'équilibre et à la santé, affermit le sens de l'effort, habitue à l'action collective. C'est pourquoi l'éducation physique et sportive est une éducation à la responsabilité.

2. Instructions

L'éducation physique et sportive à l'école élémentaire se fonde sur deux principes : la forma-

tion de l'élève est polyvalente, le maître est responsable de l'enseignement dispensé dans sa classe.

La polyvalence de la formation implique des activités diverses. Le maître assure le passage graduel des activités globales de la maternelle aux activités plus spécifiées du cours moyen, en évitant les spécialisations hâtives.

Afin que l'éducation physique et sportive soit un facteur de réussite, le maître est attentif aux différences motrices, physiologiques, intellectuelles, psychologiques et affectives des élèves. Il comprend la nécessité d'une pédagogie différenciée.

L'évaluation des progrès individuels et collectifs passe par l'élaboration de grilles de repères, et par la constitution d'un dossier : celui-ci sert de bilan et accompagne l'élève durant toute sa scolarité. A la fin du cours moyen, l'élève a la capacité de contrôler et d'identifier ses progrès.

Dans l'enseignement public, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), fédération sportive scolaire et mouvement pédagogique, est appelée à jouer un rôle important dans le développement de la vie associative et dans la mise en œuvre des projets pédagogiques.

3. *Programmes*

COURS PRÉPARATOIRE

Dans le prolongement de la maternelle, l'élève apprend à mieux connaître son corps et les possibilités qu'il lui offre ; il est mis en présence des autres dans des situations stimulantes.

Marcher, courir, lancer, sauter, rouler, grimper, danser, se tenir en équilibre, etc.

Manipuler des objets ou engins.

Se familiariser avec l'eau.

S'adapter aux agrès et à des matériels divers : exploration, parcours de débrouillardise.

Se déplacer et manier des engins avec ou sans support musical ou rythmique.

Rondes et jeux chantés sur rythmes ou thèmes musicaux.

Jeux de tradition enfantine, jeux collectifs avec ou sans matériel, jeux d'opposition.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Les activités deviennent plus spécifiques. Leur mise en œuvre doit permettre aux enfants de

satisfaire leur besoin de mouvement par une pratique équilibrée et diversifiée.

Activités à caractère athlétique :
Diversifier et améliorer les actions de marche, de course, de sauts, d'équilibre, de porter, de lancer, à l'aide de parcours variés, d'obstacles, d'engins spécifiques.

Activités aquatiques :
Entrer dans l'eau, s'immerger, maîtriser sa respiration, se déplacer, nager.

Activités de pleine nature :
Initiation, parcours divers.

Activités à caractère gymnique :
Maîtriser des actions d'équilibre, d'agilité, de franchissement soit au sol, soit aux agrès : poutres, barres parallèles, barres fixes, espalier.

Activités de danse et d'expression :
Participer à des rondes et à des jeux chantés, à des danses individuelles ou collectives.
Découvrir le rythme et la mesure dans des évolutions variées.
Se familiariser avec les engins en gymnastique rythmique.

Jeux sportifs :
Jeux de tradition enfantine.

Jeux à base de course, de relais, de lancers.
Jeux collectifs améliorant placements et déplacements, maniement de balle, compréhension des rôles d'attaquant et de défenseur.
Jeux d'opposition : maîtrise de l'équilibre, acceptation de la lutte loyale.

COURS MOYEN

Les élèves s'engagent dans des activités plus spécifiées, individuelles ou collectives, à finalité sportive. Ils augmentent leur endurance, et s'orientent, en fonction de leur goût mais sans nuire à l'équilibre des diverses activités, vers des disciplines particulières.

Athlétisme :
Courses (d'endurance, de vitesse, de relais, etc.).
Lancers (balles, poids, etc.).
Sauts (hauteur, longueur, triple saut, etc.)

Natation :
Nage aisée, sur des distances longues, et en différents styles.
Plongeon, sauvetage.

Activités de pleine nature :
Activités terrestres : grands jeux, activités

d'orientation, cyclotourisme, équitation, patinage.

Activités nautiques : canoë-kayak, voile.

Activités en terrain accidenté ou montagneux : escalade, ski, luge, en fonction des possibilités locales.

Gymnastique :

Parcours gymniques, gymnastique sportive, gymnastique rythmique sportive.

Danse et expression :

Danses créées ou apprises : maîtrise et enchaînement, individuel ou collectif, des déplacements fondamentaux.

Jeux et sports collectifs :

Jeux de tradition.

Jeux régionaux.

Jeux et sports de combat.

Jeux et sports de raquette.

Sports collectifs : hockey, basket-ball, volley-ball, handball, football, rugby.

Annexe

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE*

1. L'école maternelle

2. L'école élémentaire

* Ces éléments d'information sont destinés à tous et n'ont en aucune manière valeur de programme ou d'instruction.

1. L'école maternelle

Disposant de 72 000 maîtres, les écoles maternelles accueillent, en 1985, 2 196 000 enfants.

L'enseignement préélémentaire comprend les 17 000 *écoles maternelles* (65 000 classes), les 9 100 *classes maternelles* annexées aux écoles élémentaires, qui reçoivent dans la limite des places disponibles les enfants de deux à six ans, les *sections maternelles* de certaines classes élémentaires (généralement en zone rurale). Ces dernières ne recevaient les enfants, jusqu'alors, qu'à partir de quatre ans ; elles peuvent maintenant accueillir des enfants plus jeunes lorsque certaines conditions sont réunies : locaux, mobilier, matériel, agent spécialisé, formation préalable des maîtres. Des formules originales, adaptées aux particularités géographiques, sont mises en place, en zone rurale ou de montagne.

Ces classes maternelles sont confiées à des institutrices — ou à des instituteurs : 2,5 % seulement — qui y exercent par choix personnel.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des enfants de cinq à six ans, de quatre à cinq ans, la plupart de ceux de trois à quatre ans, et environ 30 % de ceux de deux à trois ans fréquentent l'école maternelle. Cette fréquentation donne de meilleures chances de réussir dans sa scolarité.

Rôle

Comme le montrent les **Instructions officielles** de 1977, toujours en vigueur, l'école maternelle assume des apprentissages originaux, sans pour autant suivre un programme de connaissances arrêté.

L'école maternelle a pour but le développement intellectuel de l'enfant conçu dans une perspective de développement global, et l'émergence de son autonomie. L'enfant y vit, y apprend, y développe ses capacités motrices, affectives, intellectuelles et sociales. Ces acquis sont pris en compte et amplifiés, ensuite, par l'école élémentaire.

Le rôle de l'école maternelle est à la fois social et éducatif. Le rôle social apparaît dans l'accueil et la prise en charge des enfants, dans la responsabilité qu'a l'école de leur sécurité, dans l'aide qu'elle apporte aux parents, dans le lien qu'elle assure avec l'environnement. Le rôle éducatif se manifeste dans une action complémentaire de celle des parents. L'école développe l'aptitude à vivre en société, à agir seul dans la vie courante, à vivre avec les autres et à les respecter. Quand l'enfant avance en âge, la maternelle prépare la scolarité ultérieure, en mettant en place, au rythme et selon les possibilités de chacun, les premiers apprentissages.

Organisation et fonctionnement

1. *Les personnels*

Les maîtres peuvent exercer à l'école maternelle ou à l'école élémentaire. Ils reçoivent la même formation initiale (actuellement trois ans, à partir de 1986 quatre ans, après le baccalauréat), à l'École normale, en étroite liaison avec l'Université. Dans la nouvelle formation en quatre ans, tous les élèves des Écoles normales recevront une formation préparatoire à l'école maternelle.

Les agents spécialisés d'école maternelle travaillent auprès des enfants, en relation avec les maîtres. Ils contribuent à la qualité de l'accueil des tout-petits.

L'équipe pédagogique est constituée des enseignants de l'école (directrice, ou directeur, maîtres) dont le métier est de mettre en œuvre une pédagogie au service d'objectifs éducatifs. L'équipe éducative comprend, outre la directrice et les maîtres, les agents spécialisés, les personnels des groupes d'aide psychopédagogique, les parents, les médecins scolaires, tous ceux qui interviennent à l'école.

L'ensemble des personnels entoure, soutient et intègre l'enfant, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son origine sociale ou culturelle.

2. *Les services annexes*

Les services de restauration, de garderie, de centres de loisirs fonctionnent souvent dans les locaux scolaires. Ils relèvent de l'autorité municipale ; la liaison avec ces services est nécessaire pour que les enfants en retirent les meilleurs bénéfices.

3. *Les locaux et les rythmes*

Les espaces sont organisés en fonction de l'âge des enfants : équipement et mobilier à leur taille, matériel à leur portée, aire de plein air aménagée selon leurs besoins. Les rythmes font alterner pour chaque enfant les temps d'activité et de repos, les actions individuelles et collectives.

4. *Les différentes sections*

En règle générale, les enfants sont groupés par tranches d'âge :

La section de *petits* accueille les enfants de deux à quatre ans.

La section de *moyens* accueille les enfants de quatre à cinq ans.

La section de *grands* accueille les enfants de cinq à six ans.

En fait, pour tenir compte des rythmes des enfants et de leur maturation, cette répartition prend des formes plus souples. L'équipe pédagogique, en liaison avec les parents, peut décider de placer un enfant dans la section qui répond le mieux à ses besoins, même si elle ne correspond pas exactement à son âge.

D'autres regroupements, par décloisonnement, se développent : ils réunissent, pour certaines activités, des enfants venant de sections différentes, et impliquent la concertation des enseignants. Ils permettent aux enfants, tout en conservant leur maître et leur classe de référence, de connaître d'autres types de relations, de s'exercer à faire des choix, de développer leur autonomie.

Action éducative

Centrée sur l'enfant, visant à favoriser son activité et son libre développement, la pédagogie de l'école maternelle, globale et fonctionnelle, respecte sa personnalité, répond à ses besoins ; individualisée, elle aide chacun à grandir, à évoluer, à révéler et à enrichir ses aptitudes, à structurer ses acquisitions, à dépasser d'éventuels handicaps ou à remédier à des difficultés.

Menant une pédagogie de l'action et de la communication, le maître organise un milieu riche de possibilités, aménage des situations, pour que l'enfant puisse agir, s'exprimer, expérimenter, réfléchir, développer son sens critique. Il lui ouvre des possibilités, lui laisse le temps d'entreprendre, d'organiser son effort. Dans tous les cas, il s'agit d'écouter l'enfant, de le comprendre, de l'aider d'une façon stimulante, pour le faire progresser.

La journée de classe se présente comme une suite de situations dans lesquelles les enfants s'engagent diversement, selon leurs goûts, selon les activités proposées, selon les moments. Ils participent ainsi très directement à la construction de leur savoir.

Les différentes situations éducatives ont pour origine le maître ou les élèves. Elles prennent appui, aussi souvent que possible, sur l'expérience des enfants. Aussi distingue-t-on des situations de jeux ou d'occupations libres ; des situations d'exercices ou de jeux dirigés visant à l'acquisition ou au renforcement de certaines capacités (exercices moteurs, perceptifs, graphiques) ; des situations de recherche ou de pro-

duction guidées ou simplement accompagnées (pédagogie du projet, alternance de temps d'exploration, de réflexion, de décision en commun, de réalisation) ; des situations de rencontre avec diverses cultures, qui nourrissent l'imaginaire, font acquérir des connaissances et compétences, et conduisent à respecter l'autre.

Tirant parti de situations réelles qui suscitent l'intérêt, la pédagogie de l'école maternelle s'organise en activités, qui se différencient en degré et parfois en nature, varient en fonction des âges, de la durée de la scolarité, et des sections. On peut néanmoins distinguer, selon de grands axes pédagogiques, des séries d'activités qui ne sont pas hiérarchisées, mais tout aussi importantes pour le développement global de l'enfant et pour la préparation à l'école élémentaire.

Certaines activités suscitent l'action, permettant d'explorer, de découvrir, de se donner des repères : activités physiques (connaître son corps, prendre conscience de ses possibilités et de ses limites), activités de découverte et de fabrication (les objets et les matières, les espaces, l'autre et les autres).

D'autres aident à structurer les données de l'expérience et développent la pensée logique. Tout d'abord, en faisant acquérir des outils : activités de langage (jeux de langue, langage gestuel, images) et activités perceptives, logiques et mathématiques (tris, classements, itinéraires, etc.). Ensuite, en faisant représenter : activités d'élaboration de la pensée logique (raisonner, formuler, tracer, coder).

D'autres, encore, enrichissent l'imaginaire, permettant aux capacités créatives de se révéler : activités

créatrices (productions gestuelles, sonores, plastiques ; apports culturels diversifiés, par le chant, la musique, le conte, etc.).

D'autres, enfin, aident l'enfant à vivre en société et à développer son autonomie (soi et les autres ; le droit à la parole ; le droit au tâtonnement, à l'erreur, au retrait) : activités d'expression et de communication (jeux d'imitation, de rôles, de règles, etc.).

Vers l'école élémentaire

Le maître est particulièrement attentif à la progressivité des apprentissages. La connaissance qu'il a des enfants et sa responsabilité d'éducateur le conduisent à choisir des démarches et des activités qui permettent aux enfants de s'approprier, à chaque étape de leur développement, les savoirs et les compétences nécessaires. Tel est l'art difficile d'être instituteur auprès de jeunes enfants.

L'école maternelle est une école où le jeu tient une place importante, ce qui n'exclut ni la rigueur ni l'effort.

Les activités de l'école maternelle concourent à préparer l'enseignement de l'école élémentaire, même si elles en paraissent éloignées, et les apprentissages commencent très tôt. Par exemple, en ce qui concerne l'écrit, de nombreuses activités de l'école maternelle amorcent le travail du cours préparatoire. Ainsi, des activités qui développent la finesse des perceptions (ouïe, vue) et des gestes, le sens de l'espace et du rythme, la découverte des symboles et des codes.

Ainsi, des activités qui familiarisent avec l'univers des textes manuscrits ou imprimés : feuilleter, regarder, compulser, découvrir qu'à côté des images il y a des textes, qui signifient quelque chose que comprennent ceux qui « savent lire », s'intéresser à tout ce qui est écrit (livres, journaux, bandes dessinées, étiquettes, emballages, lettres, publicités). Toutes ces activités font que progressivement l'enfant ressent le besoin de s'approprier des compétences et de reconnaître des fragments d'écrit (mots ou groupes de mots), et cherche à les comprendre, à leur donner un sens. Alors naît et s'affirme l'envie d'apprendre à lire, ce qui sera le travail du cours préparatoire, cet apprentissage étant perçu dès lors comme le moyen de devenir plus grand, par l'acquisition déjà amorcée d'un nouveau savoir.

Même si les acquis de l'école maternelle, qui varient selon les enfants, ne sont pas toujours aisés à déterminer, ils peuvent néanmoins être évalués. Il est du devoir des maîtres de l'école élémentaire de les connaître, par des liaisons régulières entre les enseignants de l'une et l'autre école, et d'en tenir compte, afin de favoriser la continuité des apprentissages.

L'école maternelle élargit progressivement le champ d'action des enfants. Elle répond à leur besoin de société, de découverte et de connaissance, dans le domaine de la sensibilité comme dans celui de l'intelligence. Elle contribue à développer en chacun d'eux les dispositions qui leur permettront d'acquérir les savoirs et les compétences nécessaires à leur vie scolaire, sociale, culturelle, et à leur vie de citoyen libre et responsable.

2. L'école élémentaire

L'enseignement élémentaire en France est obligatoire et s'adresse aux enfants âgés de 6 à 11 ans. Il est donné dans les écoles élémentaires, qui sont communales. La durée des études est normalement de cinq ans. Cet enseignement ne coïncide pas avec la totalité de la période de la scolarité obligatoire qui concerne les enfants de 6 jusqu'à 16 ans (13 ans en 1882, 14 ans en 1936, 16 ans depuis 1959), et qui comprend donc à la fois la scolarité à l'école et la scolarité au collège. Avant d'aller à l'école élémentaire, les enfants peuvent fréquenter l'école maternelle qui n'est pas obligatoire et qui accueille les enfants à partir de deux ans jusqu'à six ans.

Ce sont les grandes lois scolaires des années 1880 qui, faisant suite à la loi Guizot du 28 juin 1833, fondatrice de l'école élémentaire, ont donné à l'enseignement public le visage qu'il a conservé pendant près d'un siècle. Ces lois de 1881, 1882 et 1886 ont assuré la réalisation de trois grands principes inséparables : l'obligation, la gratuité, la laïcité. Car l'obligation implique la gratuité et ne se conçoit pas sans la laïcité des programmes et des enseignants.

De nos jours, la formation élémentaire assure l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : expression orale et écrite, lecture, calcul.

Elle suscite le développement de l'intelligence, de la sensibilité, des aptitudes manuelles et physiques. Elle offre une initiation aux arts plastiques et musicaux. Elle assure avec les parents l'éducation générale de l'enfant. La transmission des savoirs qui est la mission première de l'école s'accompagne d'un objectif élevé qui est la réussite individuelle de chaque enfant.

1. Données statistiques

Les effectifs

5 774 000 élèves ont été accueillis dans les établissements publics du 1er degré en France métropolitaine à la rentrée 1984-1985 :

2 196 600 dans l'enseignement préélémentaire,

3 483 300 dans l'enseignement élémentaire du cours préparatoire (CP) au « cours moyen 2 » (CM2),

21 000 dans les classes d'initiation et d'adaptation,

73 100 dans les classes d'enseignement spécial.

Les effets de la baisse démographique se font actuellement sentir dans l'enseignement élémentaire : en 1984-1985, les effectifs baissent encore de 120 000 élèves, soit de 3,3 %, par rapport à 1983-1984.

Les établissements

En 1984-1985, les écoles élémentaires en France métropolitaine sont au nombre de 42 382, soit 1,5 %

de moins qu'en 1983-1984, diminution qui porte à la fois sur les écoles à classe unique (– 388) et sur les écoles à plusieurs classes (– 258).

Dans l'élémentaire

Ces écoles comptent 108 356 classes élémentaires à un seul cours (un seul niveau par classe) et 53 861 classes à plusieurs cours. Le premier type de classe diminue cette année de 2 547 unités, et le deuxième de 801.

En 1984-1985, le nombre total de classes est donc de 162 217, soit 2 % de moins par rapport à l'année précédente. Ce chiffre ne doit pas empêcher d'observer que le nombre d'élèves a diminué plus fortement. Cela a conduit le nombre moyen d'élèves par classe à passer de 22,3 en 1983-1984 à *22,1* ; il diminue à chaque niveau, surtout au CE2, au CM1, au CM2.

Les classes d'initiation et d'adaptation

Les classes d'initiation pour enfants d'origine étrangère ne maîtrisant pas la langue française sont au nombre de 634 et accueillent 7 034 élèves.

Les classes d'adaptation pour enfants en difficulté scolaire en raison d'un retard passager sont au nombre de 1 354 et accueillent 14 040 élèves.

Le nombre de ces classes, qu'elles soient d'initiation ou d'adaptation, diminue ; cette diminution est compensée par une augmentation du nombre des classes « ouvertes » qui permettent l'intégration des élèves dans les classes ordinaires.

I - ÉCOLES ET CLASSES		NOMBRE D'ÉCOLES	
		En 1984-1985	En 1983-1984
FRANCE MÉTROPOLITAINE *	Écoles maternelles	16 995	16 638
	Écoles primaires à plusieurs classes	32 322	32 586
	Écoles primaires à classe unique	10 054	10 442
	Total	42 382	43 026
	Écoles enseignement spécial	111	113
DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER	Écoles maternelles	309	309
	Écoles primaires à plusieurs classes	787	787
	Écoles primaires à classe unique	17	19
	Total	804	806
	Écoles enseignement spécial	—	—
TERRITOIRES D'OUTRE-MER	Écoles maternelles	102	90
	Écoles primaires à plusieurs classes	303	263
	Écoles primaires à classe unique	41	30
	Total	344	293
	Écoles enseignement spécial	1	2
TOTAL*		61 048	61 277

* Andorre non comprise.

DES CLASSES ET DES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Source ministère de l'Éducation nationale

NOMBRE DE CLASSES						
En 1984-1985						Rappel 1983-1984 Total
Préélémentaire	Élémentaire du CP au CM2 (1 cours)	Classes à plusieurs cours	Initiation et adaptation	Classes d'enseignement spécial	Total des classes	
64 249	33	43	49	33	64 407	62 769
8 821 —	107 846 510	44 319 9 542	1 925 2	6 135 —	169 046 10 054	171 971 10 772
8 821	108 356	53 861	1 927	6 135	179 100	182 749
13	139	37	19	386	594	591
1 702	1	—	2	3	1 708	1 647
675 —	6 399 —	440 16	45 1	267 —	7 826 17	7 982 19
675	6 399	456	46	267	7 843	8 001
—	—	—	—	—	—	—
433	—	—	—	—	433	381
158 —	1 796 4	205 37	88 —	48 —	2 295 41	2 128 30
158	1 800	242	88	48	2 336	2 158
—	—	—	—	2	2	5
76 051	116 728	54 639	2 131	6 874	256 423	258 301

II - RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NIVEAU D'ÉTUDES

CLASSES	FRANCE	
	Nombre d'élèves en	
	Écoles maternelles	Écoles primaires et d'ens. spécial
Préélémentaire	1 854 415	342 230
Élémentaire — C.P.	1 018	716 952
Élémentaire — C.E.1	—	681 516
Élémentaire — C.E. 2	—	661 466
Élémentaire — C.M.1	—	694 431
Élémentaire — C.M.2	—	727 770
Total élémentaire	1 018	3 482 135
Initiation	102	6 932
Adaptation	438	13 602
Enseignement spécial	260	72 855
TOTAL	1 856 233	3 917 754

* Andorre non comprise.

MÉTROPOLITAINE*			Départements d'outre-mer	Territoires d'outre-mer
1984-1985	Rappel 1983-1984			
Total	Total	Variation 1984/1983 en %	Total 1984-1985	Total 1984-1985
2 196 645	2 138 791	+ 2,7	70 608	15 130
717 970	730 591	- 1,7	29 882	9 709
681 516	673 162	+ 1,2	28 966	8 848
661 466	691 977	- 4,4	29 873	8 979
694 431	738 854	- 6,0	32 267	9 533
727 770	768 833	- 5,3	32 668	10 104
3 483 153	3 603 177	- 3,3	153 656	47 173
7 034	8 931	- 21,2	387	2 088
14 040	15 033	- 6,6	328	175
73 115	78 491	- 6,8	3 480	607
5 773 987	5 844 363	- 1,2	228 459	65 173

EFFECTIFS DES ÉLÈVES
COMPARAISON SUR DEUX ANNÉES, DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES

ACADÉMIES	EFFECTIFS DU PRÉÉLÉMENTAIRE				
	En 1984-1985	En 1983-1984	Variation en %	Classes du CP	
				En 1984-1985	En 1983-1984
AIX-MARSEILLE	98 072	95 057	+ 2,20	154 319	158 096
AMIENS	76 957	74 513	+ 3,28	136 846	142 330
ANTILLES-GUYANE	37 030	35 282	+ 4,95	84 642	89 506
BESANÇON	47 346	45 877	+ 3,20	79 921	83 279
BORDEAUX	96 414	93 144	+ 3,51	159 884	165 487
CAEN	54 305	52 934	+ 2,59	93 142	97 033
Saint-Pierre-et-Miquelon	68	64	+ 6,25	233	228
CLERMONT-FERRAND	44 786	44 279	+ 1,15	76 178	79 268
CORSE	7 970	7 782	+ 2,42	15 058	15 580
CRÉTEIL	163 493	160 666	+ 1,76	253 476	260 696
DIJON	62 113	60 556	+ 2,57	106 837	111 475
GRENOBLE	100 079	96 356	+ 3,86	158 842	163 575
LILLE	187 322	182 043	+ 2,90	287 773	297 763
LIMOGES	23 932	23 289	+ 2,76	41 431	43 053
LYON	117 260	114 191	+ 2,69	159 889	165 600
MONTPELLIER	75 527	73 035	+ 3,41	115 317	118 393
Andorre	781	816	- 4,29	1 330	1 351
NANCY-METZ	102 230	99 361	+ 2,89	163 318	170 545
NANTES	99 906	97 781	+ 2,17	149 551	155 164
NICE	53 024	50 914	+ 4,14	91 341	92 631
ORLÉANS-TOURS	90 364	87 791	+ 2,93	153 208	160 003
PARIS	57 214	56 195	+ 1,89	84 720	86 842
POITIERS	59 512	58 188	+ 2,28	96 626	100 961
REIMS	61 757	60 367	+ 2,30	98 489	102 984
RENNES	90 284	88 888	+ 1,57	121 252	125 721
RÉUNION	33 510	33 806	- 0,88	68 781	70 392
ROUEN	70 037	66 889	+ 4,71	126 207	131 284
STRASBOURG	63 592	61 521	+ 3,37	105 453	109 291
TOULOUSE	82 777	80 404	+ 2,95	124 875	129 420
VERSAILLES	210 372	205 890	+ 2,18	329 200	336 643
TERRITOIRES D'OUTRE-MER	15 130	13 774	+ 9,84	47 173	43 524
TOTAL	2 283 164	2 222 533	+ 2,73	3 685 312	3 808 118
Dont FRANCE métropolitaine*	2 196 645	2 138 791	+ 2,70	3 483 153	3 603 117

* Andorre non comprise.

DU PREMIER DEGRÉ
DES ENSEIGNEMENTS PRÉÉLÉMENTAIRES ET ÉLÉMENTAIRES

EFFECTIFS DE L'ÉLÉMENTAIRE					TOTAL DES EFFECTIFS PREMIER DEGRÉ		
au CM2	Initiation et adaptation		Classes d'enseig. spécial				
Variation en %	En 1984-1985	En 1983-1984	En 1984-1985	En 1983-1984	En 1984-1985	En 1983-1984	Variation en %
- 2,39	1 135	1 316	2 704	2 933	256 230	258 302	- 0,80
- 3,85	871	907	3 018	3 269	217 692	221 019	- 1,51
- 5,43	440	409	1 779	1 790	123 891	126 987	- 2,44
- 4,03	427	497	1 521	1 588	129 215	131 241	- 1,54
- 3,39	719	824	3 212	3 394	260 229	262 849	- 1,00
- 4,01	131	198	3 163	3 262	150 741	153 427	- 1,75
+ 2,19	—	—	3	4	304	296	+ 2,70
- 3,90	583	609	1 818	2 043	123 365	126 199	- 2,25
- 3,35	87	123	391	413	23 506	23 898	- 1,64
- 2,77	1 619	1 885	4 564	4 754	423 152	428 001	- 1,13
- 4,16	690	747	2 231	2 523	171 871	175 301	- 1,96
- 2,89	588	594	2 943	3 109	262 452	263 634	- 0,45
- 3,36	1 645	1 702	6 576	7 333	483 316	488 841	- 1,13
- 3,77	255	235	1 326	1 431	66 944	68 008	- 1,56
- 3,45	479	665	2 959	3 063	280 587	283 519	- 1,03
- 2,60	612	807	2 895	3 103	194 351	195 338	- 0,51
- 1,55	—	22	31	29	2 142	2 218	- 3,43
- 4,24	1 646	1 633	3 416	3 861	270 610	275 400	- 1,74
- 3,62	732	751	3 174	3 346	253 363	257 042	- 1,43
- 1,39	207	377	2 158	2 337	146 730	146 259	+ 0,32
- 4,25	535	504	3 351	3 511	247 458	251 809	- 1,73
- 2,44	1 480	1 745	2 583	2 683	145 997	147 445	- 0,98
- 4,29	310	312	2 401	2 716	158 849	162 177	- 2,05
- 4,36	419	566	2 651	2 891	163 316	166 808	- 2,09
- 3,55	171	224	2 469	2 648	214 176	217 481	- 1,52
- 2,29	275	308	1 698	1 840	104 264	106 346	- 1,96
- 3,87	678	628	2 717	2 852	199 639	201 653	- 1,00
- 3,51	894	940	2 845	3 247	172 784	174 999	- 1,27
- 3,51	1 129	1 155	1 944	2 215	210 725	213 194	- 1,16
- 2,21	3 032	4 020	4 085	3 966	546 689	550 519	- 0,70
+ 8,38	2 263	1 873	621	708	65 187	59 879	+ 8,86
- 3,22	24 052	26 576	77 247	82 862	6 069 775	6 140 089	- 1,15
- 3,33	21 074	23 964	73 115	78 491	5 773 987	5 844 363	- 1,20

TAUX D'ENCADREMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ (SPÉCIAL EXCLU)

Situation 1984-1985, par académie

Niveau Préélémentaire

< 27,6 élèves par poste d'enseignement

27,6 à 28,3

28,4 à 29,1

29,2 à 29,9

⩾ 30,0

FRANCE métropolitaine : 28,7

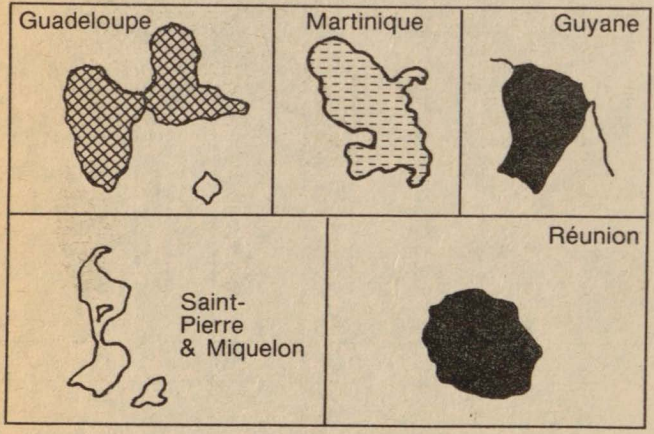

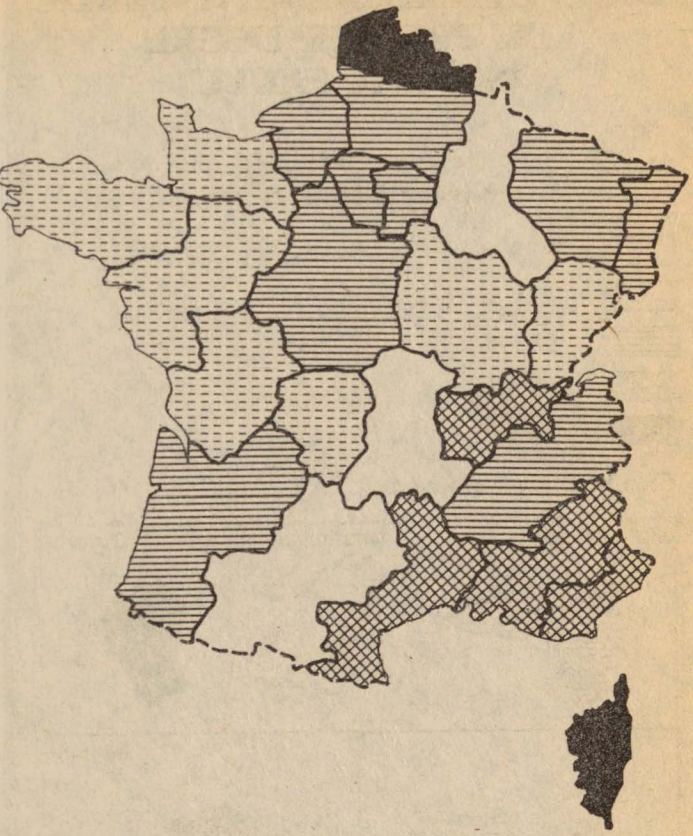

TAUX D'ENCADREMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ (SPÉCIAL EXCLU)

Situation 1984-1985

Niveau Élémentaire

< 20,9

20,9 à 22,0

22,1 à 23,0

23,1 à 24,4

⩾ 24,4

FRANCE métropolitaine : 22,1

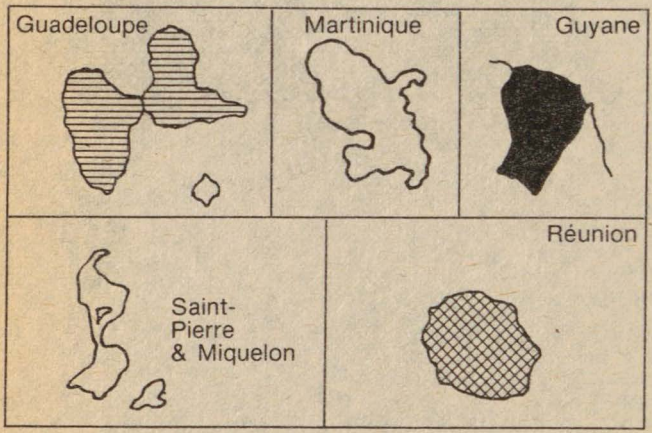

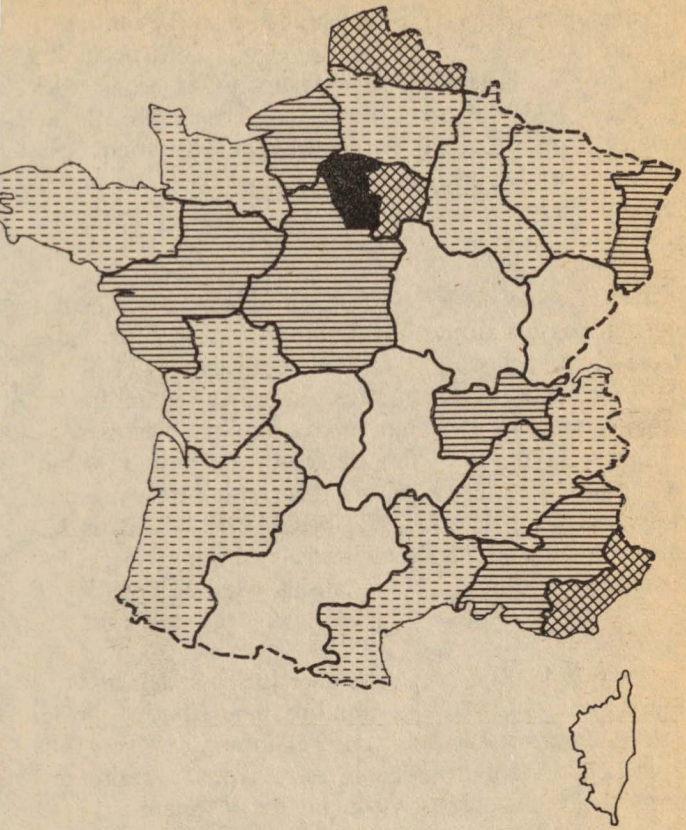

L'enseignement spécial

En France métropolitaine, 73 115 élèves suivent un enseignement spécial, pour enfants en difficulté particulière, d'ordre moteur, sensoriel. Ils sont accueillis dans 6 521 classes qui se répartissent en trois types d'écoles : 33 classes en écoles maternelles, 6 135 en écoles primaires, 386 en écoles d'enseignement spécial. Le nombre moyen d'élèves par classe continue à baisser : 11,4 en 1983-1984 ; 11,2 en 1984-1985.

Le réseau scolaire

La taille des écoles est très variable : 12 000 écoles sont à classe unique, 28 000 environ comptent deux, trois, quatre classes, 20 000 ont cinq classes et plus : 51 % des écoles élémentaires publiques ont moins de trois classes, et 65 % ont moins de cinq classes.

Il faut savoir que 20 % des communes aujourd'hui n'ont pas d'école, ce pourcentage étant très variable suivant les départements et passant de 0 % dans les départements de la région parisienne (dont la Seine-et-Marne) à plus de 40 % dans la Meuse.

Les maîtres

Les 5 774 000 élèves sont encadrés par des instituteurs et institutrices au nombre de 72 000 pour le préélémentaire, 170 000 pour l'élémentaire, et 24 000 pour l'enseignement spécial. Les institutrices représentent 73,8 % du corps enseignant du 1er degré.

Les crédits

Le ministère de l'Education nationale consacre au budget 1985 32,2 milliards de francs à l'enseignement

public du 1er degré dont 31,8 milliards pour le personnel. S'ajoutent à ces sommes 3,3 milliards destinés à la formation des instituteurs.

2. *L'organisation de l'enseignement élémentaire*

L'administration scolaire

Le ministre de l'Education nationale, qui a auprès de lui un directeur des Ecoles, est représenté dans chacune des vingt-huit Académies par le recteur, dont les attributions s'étendent à tous les ordres d'enseignement.

Le ressort d'une Académie s'étend sur plusieurs départements. Dans chacun d'eux le délégué du recteur est un inspecteur d'Académie, directeur des Services départementaux de l'Education. Dans les départements les plus importants il est assisté d'un ou de plusieurs inspecteurs d'Académie adjoints.

L'inspecteur d'Académie dirige l'ensemble des services d'éducation de son département ; il entretient des relations étroites avec les responsables éducatifs dont font partie les inspecteurs départementaux qu'il informe, conseille, aide et encourage dans leurs initiatives. Il assure dans son ressort l'ensemble des activités éducatives.

Les mesures de « carte scolaire », c'est-à-dire les mesures d'organisation des écoles, sont gérées chaque année dans le département, et après consultation des

organismes où sont représentés paritairement les personnels et l'administration, par les services de l'inspecteur d'Académie. Celui-ci gère également sur le plan départemental le corps enseignant des instituteurs et directeurs d'école. Le ministère de l'Education nationale gère directement le corps des inspecteurs départementaux (I.D.E.N.) qui sont chargés du contrôle et de l'animation pédagogique dans les écoles primaires, et celui des professeurs et directeurs des Écoles normales départementales où est assurée la majeure partie de la formation initiale et continue des instituteurs.

Les écoles communales sont les écoles publiques. A côté de celles-ci existent des écoles privées, confessionnelles ou non. L'enseignement privé scolaire accueille actuellement 13,7 % des élèves du niveau primaire. La quasi-totalité des établissements relève du régime du contrat passé avec l'Etat dans le cadre de la loi du 31 décembre 1959, modifiée par la loi du 25 janvier 1985 : l'Etat prend en charge la rémunération des personnels enseignants de ces écoles.

En outre, dans le cadre du contrat d'association, les collectivités locales subventionnent le fonctionnement de ces écoles sous des formes qui peuvent varier selon la situation locale (paiement sur factures, contribution en nature, contribution forfaitaire...).

La scolarité

L'enseignement est dispensé dans des écoles élémentaires publiques ou privées. Les écoles publiques sont mixtes et l'enseignement y est gratuit.

Dans chaque commune, le maire est chargé de dresser tous les ans la liste des enfants soumis à l'obligation scolaire, car il doit veiller au respect de l'obligation. Il lui appartient de délivrer un certificat d'inscription à l'école pour chaque enfant atteignant six ans dans l'année civile en cours. Cet âge peut être abaissé lorsqu'une dérogation est obtenue.

L'enseignement comporte cinq niveaux successifs.

- le cours préparatoire : pour les enfants de 6 à 7 ans ;
- le cours élémentaire 1re année : 7 à 8 ans ;
- le cours élémentaire 2e année : 8 à 9 ans ;
- le cours moyen 1re année : 9 à 10 ans ;
- le cours moyen 2e année : 10 à 11 ans.

La durée de la scolarité est de 316 demi-journées annuelles.

A chacun des cinq niveaux, le programme d'enseignement comporte vingt-sept heures de classe par semaine, réparties sur neuf demi-journées. La continuité de la formation entre les différents niveaux de l'école est un élément important de la scolarité : la progression des élèves doit se faire de façon continue, sans coupures marquées et avec le minimum de redoublements. De même, le passage entre l'école maternelle et l'école élémentaire, et le passage entre l'école et le collège doivent se faire sans heurts pour l'enfant.

L'organisation de l'école

Chaque école a son règlement intérieur. Un règlement type des écoles publiques de chaque département est établi par l'inspecteur d'Académie, après

l'avis du Conseil départemental de l'Education nationale, dans le cadre des directives générales arrêtées par le ministre.

Le règlement intérieur fixe les conditions du bon déroulement de la vie scolaire. Il est établi et voté par le Conseil d'école, compte tenu des dispositions du règlement type départemental. Il est affiché dans l'école et remis aux parents d'élèves.

Chaque école a un directeur. Celui-ci veille au bon fonctionnement et anime la vie de la communauté scolaire. Il organise le service des maîtres, ses adjoints, et favorise le bon déroulement des enseignements, notamment en conseillant les jeunes maîtres, et répartit les moyens d'enseignement. Il répartit les élèves entre les classes et les groupes. Il assure le rapport entre l'école et ses partenaires, tout spécialement les parents et la collectivité locale dont les pouvoirs ont été confirmés et élargis par la loi de décentralisation.

Les maîtres de l'école sont les adjoints, chargés de classe ; les instituteurs sont polyvalents à tous les niveaux de l'école primaire, et ils assurent l'ensemble des activités prévues dans la formation. En plus des heures de classe proprement dites, leurs fonctions comprennent une part importante d'organisation et de préparation de la classe, de recherche de documents, livres, outils pédagogiques divers. Les instituteurs ont de nombreux rapports avec les parents d'élèves, jouent un rôle important dans l'action éducative générale de l'école où ils exercent, participent à des réunions avec les autres membres de l'équipe pédagogique et avec les parents. Certains des maîtres formés

spécifiquement exercent dans les classes d'enseignement spécial, d'initiation ou d'adaptation. Dans certains cas, des intervenants extérieurs participent aussi au service scolaire pour l'éducation physique, les enseignements artistiques, les enseignements de langues et cultures régionales, de langues et cultures d'origine ou d'apport, les enseignements précoces de langues étrangères, éventuellement.

Certaines écoles possèdent un groupe d'aide psychopédagogique (G.A.P.P.) pour le dépistage des inadaptations ; il est composé généralement d'un psychologue scolaire et de deux rééducateurs, l'un en psychopédagogie, l'autre en psychomotricité : cette structure, dont l'action s'exerce souvent sur un groupe d'écoles, est un instrument d'observation, d'analyse et de prévention.

Dans chaque école fonctionne depuis longtemps le conseil des maîtres, qui réunit autour du directeur l'ensemble des enseignants. Le décret de décembre 1976 a fondé un comité de parents composé de représentants élus des parents. Le conseil d'école est constitué par la réunion du conseil des maîtres et du comité des parents. Mais il est apparu rapidement que le comité des parents n'avait guère de responsabilités et qu'il avait par ailleurs, du fait de sa représentation la plupart du temps minoritaire, peu d'efficacité au sein du conseil d'école.

Compte tenu des dispositions de la loi de décentralisation, qui a transféré certaines compétences de l'Etat vers les communes et confié de nouvelles attributions aux conseils d'école, il a paru nécessaire de reconsidérer les principes et les conditions de la par-

ticipation de chacun à ces instances, et notamment des parents d'élèves et des municipalités, afin de permettre aux uns et aux autres d'assumer plus pleinement leur rôle de concertation et de conseil. Des dispositions seront prises prochainement à cet effet.

Le conseil d'école, au sein duquel ont leur place le représentant de la commune et celui de l'inspecteur départemental de l'Education nationale, est expressément consulté sur le règlement de l'école, les modalités d'information mutuelle entre les familles et les enseignants, les transports scolaires, la garde des enfants en dehors des heures d'activité scolaire, les cantines, les activités péri et postscolaires, les problèmes d'hygiène et de sécurité. Mais le domaine de compétence des conseils d'école s'étend plus largement à l'ensemble de l'action éducative dans l'école, par exemple aux différents moyens d'aider les élèves en difficulté.

La gestion de l'école

C'est une caractéristique de notre enseignement primaire que les écoles qui assurent cet enseignement soient communales : elles sont en effet, pour leur construction et leur fonctionnement matériel, à la charge des collectivités municipales. L'Etat assure l'enseignement, c'est-à-dire définit les contenus de l'enseignement, forme et rétribue les maîtres.

Les instances municipales ont ainsi la charge de l'entretien et de l'équipement des bâtiments d'école qui sont propriété communale. Ce sont elles en outre qui organisent et financent le plus souvent les can-

tines, les classes de découverte, les services d'accueil avant et après la classe, pendant les jours de congé et de vacances scolaires.

Ainsi placé sous la responsabilité administrative de l'inspecteur d'Académie et du Conseil départemental de l'enseignement primaire devenu Conseil départemental de l'Education nationale, l'enseignement primaire est assuré dans des locaux communaux par des fonctionnaires de l'Etat : système original qui donne à son fonctionnement une souplesse qui explique sa solidité.

Ce qui change dans l'école avec la décentralisation

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 confirme en ce qui concerne l'école primaire le rôle essentiel des communes. Ce rôle s'exerce surtout en matière de création, d'implantation des classes et des écoles, de leur financement, tant au niveau de la construction que de l'entretien, du fonctionnement et de l'équipement. Mais il est élargi par les responsabilités nouvelles confiées aux maires dans le domaine de l'utilisation des locaux scolaires, la fixation des heures d'entrée et de sortie des écoles du ressort, l'organisation des activités complémentaires.

Et il est assorti d'obligations nouvelles concernant la coopération financière entre les communes afin de favoriser dans toute la mesure du possible la liberté des parents quant au choix de l'école fréquentée par leurs enfants.

3. *L'enseignement et la formation*

L'évaluation des résultats des élèves

Au cours de la scolarité élémentaire, des évaluations périodiques du travail et de la progression des élèves sont effectuées par le maître de chaque classe, afin d'assurer la meilleure adaptation possible de l'action éducative à la situation particulière de chaque élève. C'est au maître, en liaison avec les parents, d'apprécier la capacité de chaque élève à passer d'une étape à l'autre du cursus qui doit être considéré dans sa continuité et non comme une superposition de niveaux successifs.

Il n'y a pas d'examen ou d'épreuve formelle à satisfaire par l'élève pour effectuer cette progression ; seules les possibilités qu'il a d'effectuer avec profit ou non la suite de la scolarité déterminent, ou non, son passage dans la classe suivante.

A la fin du cours moyen, un bilan des résultats de la formation est établi pour chaque élève par le maître de la classe. L'élève parvenu en fin de cours moyen accède de droit à la première année des collèges. Si le maître de la classe qu'il fréquente estime qu'il a besoin de redoubler cette classe avant d'entrer au collège pour pouvoir bénéficier pleinement de la scolarité en classe de 6e, les parents peuvent faire appel de cette décision devant une commission départementale.

La formation des maîtres

Dans les écoles primaires, l'enseignement est assuré par des instituteurs et des institutrices ; leur nombre

est actuellement d'un peu plus de 170 000 pour l'école élémentaire (sans compter, donc, les écoles maternelles et les classes enfantines).

Ces enseignants sont formés dans les Ecoles normales. La formation des instituteurs a été portée de deux à trois ans, en 1979, puis à quatre ans après le baccalauréat avec recrutement, dès 1986, au niveau du diplôme d'études universitaires générales (D.E.U.G.).

Le réseau de formation sera réaménagé : d'une part les Ecoles normales, devenues établissements d'enseignement supérieur, coopéreront plus étroitement avec les Universités ; d'autre part, leurs missions pourront être élargies à la formation des enseignants. Actuellement 120 Ecoles normales assurent la formation des instituteurs et institutrices.

Depuis 1972, les instituteurs peuvent bénéficier d'actions de formation continue. Chaque instituteur a droit à l'équivalent d'une année de formation à répartir sur l'ensemble de sa carrière. En période de stage de formation, les instituteurs sont remplacés par des instituteurs titulaires-remplaçants.

4. La lutte contre les inégalités

Dans ce domaine de la lutte contre les inégalités et contre les difficultés qu'éprouvent certaines catégories d'élèves, des dispositions importantes ont été prises, que l'on peut regrouper en quatre points, tous importants encore que de nature différente :

Les zones prioritaires

La politique des zones prioritaires est née de l'idée qu'il convient de réserver davantage d'attention et de moyens aux élèves qui ont le plus de difficultés en raison du contexte géographique et social où ils se trouvent. Elle se situe dans la perspective de décentralisation du système éducatif.

Actuellement on recense 378 zones prioritaires qui représentent au total 8,9 % des écoles et 8,6 % des élèves du premier degré. Parmi les actions mises en œuvre, on peut distinguer quelques grandes catégories : celles qui visent à un réaménagement des structures et de l'organisation scolaires ; celles qui concernent le soutien des élèves (langage, lecture...) ; celles qui traitent de l'ouverture vers les partenaires de l'école.

La prévention et l'intégration

La prévention des inadaptations à l'école et l'aide psychopédagogique sont assurées soit par les groupes d'aide psychologique (G.A.P.P.), équipes observant les enfants et entreprenant, dès que le besoin en apparaît, des interventions individuelles ou en petits groupes (cette aide est mise en œuvre sans que les élèves cessent de fréquenter la classe ordinaire), soit dans des classes d'adaptation, qui offrent des possibilités très souples de scolarisation temporaire et dont l'objectif est la réintégration dans le cursus ordinaire.

Cette politique de prévention et d'adaptation en vue de pratiquer des réinsertions s'était développée depuis 1970. Le système inauguré en 1981 fonde une

politique d'intégration scolaire. L'école doit devenir intégratrice pour tous les enfants. C'est un mode d'intervention qui est semblable à celui des zones prioritaires.

La scolarisation des enfants d'origine immigrée

Dans ce domaine, le système éducatif français se trouve conduit à assumer désormais une responsabilité directe dans la mise en place des enseignements de langues et cultures d'origine destinés aux enfants d'origine étrangère : organisation de ces enseignements hors du temps scolaire, mais aussi pendant le temps scolaire ; enseignements que dispensent des enseignants étrangers mis à disposition par leur Gouvernement ; organisation pratique des enseignements par les autorités académiques en liaison avec les responsables pédagogiques étrangers.

La responsabilité de l'école à l'égard de la réussite de tous les enfants implique que l'ensemble des mesures concernant les enfants d'origine étrangère entre dans le fonctionnement normal de l'école.

L'évolution de l'école rurale

Les mouvements de population, l'exigence d'un service de qualité et d'une démocratisation réelle impliquent une meilleure adaptation du réseau scolaire rural à ses missions ; une réflexion et une action de longue haleine sont nécessaires pour dégager des solutions durables.

La formule du « regroupement pédagogique intercommunal dispersé » présente l'avantage de maintenir

l'école dans le plus grand nombre de villages. Mais cet objectif doit être concilié avec d'autres exigences, qui sont la qualité de l'enseignement, l'attention portée à la vie quotidienne des enfants, l'importance du rôle social de l'instituteur, sans oublier aussi le développement de l'éducation préélémentaire.

*
* *

La France doit élever le niveau général de formation de ses jeunes. Les plus larges possibilités de réussite comme d'accès au savoir et à la culture doivent être données à chaque élève. Sans une solide formation de base donnée à l'école, il ne peut y avoir ni études générales poussées, ni égalité des chances, ni formation professionnelle efficace.

Le rôle de l'école qui assure les apprentissages fondamentaux est donc essentiel. Un élève, en la quittant, doit posséder les connaissances et les capacités qui lui permettront de suivre avec profit l'enseignement du collège, et lui donneront les chances les plus nombreuses d'entrer ensuite au lycée, de bénéficier d'une formation longue qui le conduira au baccalauréat, de faire des études supérieures à l'Université.

Composition réalisée par C.M.L., Montrouge

IMPRIMÉ EN FRANCE PAR BRODARD ET TAUPIN
58, rue Jean Bleuzen - Vanves - Usiné de La Flèche.
LIBRAIRIE GÉNÉRALE FRANÇAISE - 14, rue de l'Ancienne-Comédie - Paris.
ISBN : 2 - 253 - 03783 - 4

30/6129/8

Pour la première fois, les programmes de l'école élémentaire sont présentés au grand public dans une édition claire et accessible. Cette publication répond aux motifs suivants : les parents doivent savoir ce que leurs enfants apprennent à l'école et connaître les instructions pédagogiques qui guident les instituteurs. Ils pourront ainsi apprécier et aider les progrès de leurs enfants qui auront, eux, les points de repère indispensables pour apprendre à penser par eux-mêmes.

Comme le souligne M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, dans sa préface : « L'école élémentaire est la base de tout, et les retards qu'on y prend sont difficiles à rattraper par la suite. La qualité de l'école élémentaire est la condition déterminante d'une véritable égalité des chances de tous les enfants devant l'école. »

Ce livre coédité par le CNDP et Le Livre de Poche est disponible en librairie et dans les CRDP-CDDP

Ministère de l'Éducation Nationale
☎ 550-10-50 - Télex : 270 925

L'exemplaire 10,50 F
Écrire à CNDP Abonnements
BP 107-05
75224 Paris Cedex 05

Publication du CNDP
29, rue d'Ulm
75224 Paris Cedex 05
Directeur de la publication :
J.-G. de Chalvron

Supplément au BO n° 21 du 23
C.P.P.A.P. n° 509 A.D.E.P.

Photos Explorer / Chantal Wolff - Fotogram / Stone

Dépôt légal Impr. 3339-5 Édit. 5275 5/1985